

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mardi 17 mai 2022, à 17 h

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Simon Brandt*, *M^{mes} Albane Schlechten* et *Louise Trottet*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan*, *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs, et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 17 mai, mercredi 18 mai et lundi 23 mai 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai une déclaration d'importance de la part du Conseil administratif qui requiert toute votre attention.

Le Conseil administratif tient à exprimer toute sa solidarité et son soutien à sa collègue Marie Barbey-Chappuis, vice-présidente du Conseil administratif, à la suite des propos inacceptables dont elle a été victime il y a une semaine. Il l'appuie pleinement dans les démarches judiciaires qu'elle a initiées pour lutter contre le sentiment d'impunité qui prévaut sur les réseaux sociaux.

Les menaces contre les élus et les élues ont connu en 2021 un triste record dans notre pays. Cette dégradation du climat démocratique est particulièrement inquiétante. Elle appelle une réponse forte et unanime de toutes celles et tous ceux qui sont attachés au respect de nos institutions et aux valeurs qui font le fondement de nos démocraties.

Il ne s'agit en aucune manière de remettre en question la liberté d'expression ou de débat, mais le désaccord politique ne justifiera jamais la violence, qu'elle soit verbale ou physique, à l'égard d'un élu ou d'une élue. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce que M. Alfonso Gomez viendra plus tard aujourd'hui et demain à 17 h ainsi que lundi à 17 h et à 20 h 30. M^{me} Christina Kitsos sera absente aujourd'hui à 20 h 30 et demain à 17 h et à 20 h 30. M. Sami Kanaan sera absent le lundi 23 mai à 17 h et à 20 h 30.

Nous avons reçu une correspondance du Groupe parlementaire d'amitié Suisse-Arménie, datée du 4 mai, qui vous a été transmise par courriel le 13 mai.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le 30 avril dernier notre équipe de course à pied vous a dignement représentés à la course pédestre des coteaux de Bernex en montant sur le podium, avec une belle 3^e place! Les médaillé-e-s sont Amanda Ojalvo, Pierre Scherb, Denis Ruyschaert et votre président! (*Applaudissements.*)

Nous accueillons ce soir une équipe de la Radio Télévision Suisse qui est intéressée à faire un sujet pour le 19:30 de demain sur la réduction du temps de travail du personnel municipal, sujet qui est traité en point 8 de notre ordre du jour dans le cadre du débat sur le rapport PRD-265 A. M. Gregorio, rédacteur-photo de notre municipalité, prendra également quelques clichés pour compléter les besoins de notre site et de notre livre sur le 180^e anniversaire de notre Conseil municipal. Je vous annonce aussi la présence du support informatique, qui sera là ce soir en cas de besoin.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que cette session est de trois soirées. Nous nous retrouverons donc également le lundi 23 mai aux mêmes heures. Je vous remercie pour votre disponibilité; cela nous permettra de bien avancer dans nos travaux.

Les points 101 et 102, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes, les points 111 et 112, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid, seront liés pour le débat.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-464, «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce»;
- P-465, «Pour des retouches et un entretien des allées du parc Bertrand»;
- P-466, «Pour le réaménagement et la mise en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand»;
- P-467, «Pour la mise en place des noms d'allées dans le parc Bertrand»;
- P-468, «Pour de l'animation et un accueil de la jeunesse à l'espace de quartier Sécheron»;
- P-469, «Pour un meilleur partage du marché du dimanche».

5. Questions orales.

Le président. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez une minute par question et deux minutes par réponse. J'ouvre la série de questions orales et je passe la parole à M. Yves Herren.

M. Yves Herren (HP). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan en charge de la culture, qui n'est pas là mais qui répondra la prochaine fois, je pense. Etant donné le développement des arts de la scène avec les one-man-show et les one-woman-show, qui sont seuls sur scène, est-il possible à ces humoristes-là de faire des demandes de subvention à la Ville de Genève pour monter leur spectacle, au même titre qu'une troupe de théâtre?

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Christina Kitsos. Vu l'actualité, je ne résiste pas de vous poser cette question... En ville de Zurich, la population vient d'accepter un crédit en vue de la réalisation d'une *city card* favorisant l'accès aux prestations offertes par la Ville à tous les habitantes et habitants de la ville.

Le principe d'une carte municipale a été étudié par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse dans le cadre de son travail sur la motion M-1493, qui avait initialement été déposée sur la base de la situation des mineurs non accompagnés. A la suite des auditions, la commission l'avait cependant amendée et avait élargi le projet et les destinataires en demandant d'introduire une carte habitant de la ville, sans distinction, permettant également l'identification de ces derniers pour un accès facilité aux lieux et services proposés par la Ville de Genève. La motion ainsi amendée a été acceptée par ce plénum en novembre 2021.

Le président. Une minute, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Brigitte Studer. Je sais que nous ne sommes que six mois après notre vote, mais je ne résiste pas de vous demander si vous avez déjà des pistes pour la réalisation d'un tel projet à Genève.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. M. Kanaan est arrivé... Je sais que la question m'est adressée et c'est vrai que dans un premier temps il s'agissait de savoir si c'était pertinent ou non de faire une telle carte spécifiquement pour les personnes sans papiers. Mais ensuite, dans le cadre des travaux de commission, il avait été relevé déjà de la part du département de la cohésion sociale et de la solidarité mais aussi par certaines associations actives dans la défense des personnes sans papiers qu'il était délicat d'avoir une carte qui ne concerne que les personnes sans papiers puisque le but était justement d'éviter toute stigmatisation. Il y avait par contre un intérêt d'avoir une carte qui s'adresse vraiment à l'ensemble des habitants et habitantes et qui, de ce fait, faciliterait aussi l'accès à toutes les prestations municipales pour les personnes sans statut légal.

La motion a été acceptée et maintenant elle est traitée non pas du point de vue social mais du point de vue de la transition numérique. Je ne sais pas, du coup, si mon collègue veut dire quelques mots sur ce point...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Pour compléter ce qu'a dit ma collègue Christina Kitsos, vous avez effectivement voté cette motion en novembre dernier dans une version convergente à l'égard de la motion initiale, et donc le système est à l'examen. Nous allons voir ce que nous pouvons faire – c'est ce que j'ai répondu aussi à un journaliste qui m'interrogeait à ce sujet hier.

Je me félicite du vote de la ville de Zurich, à une brève majorité mais... C'est vrai que les paramètres légaux et juridiques sont extrêmement différents à

Genève. Nous avons globalement beaucoup moins de compétences, par exemple sur les questions de contrôle de l'habitant, et nous avons moins de prestations qui sont directement accessibles. Nous en avons plein, mais moins. Il faudra donc voir la faisabilité aussi bien du point de vue opérationnel que juridique.

En fait, c'est un enjeu Ville, donc je reviendrai avec le Conseil administratif. J'en avais hérité en tant que maire à l'époque, donc c'est un enjeu collectif que l'on devra étudier par rapport au périmètre et aux conditions pratiques de faisabilité, car c'est vrai que ça permet de rendre les prestations accessibles à l'ensemble de la population, sans distinction. On en profitera de voir notamment si les avis de droit que la Ville de Zurich a fait établir par rapport à la compatibilité au droit cantonal à Zurich et au droit fédéral peuvent être reportés chez nous. Donc j'espère que le Conseil administratif pourra donner des nouvelles d'ici à la fin de l'année.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question concerne à tout hasard le vélo... Elle s'adresse à M^{me} la maire et concerne le périmètre de Cornavin. D'après plusieurs informations, il semblerait qu'une des sociétés mandatées pour accompagner le projet ne le soit plus et surtout que la voie bidirectionnelle pour vélos prévue à l'arrière de la gare ne soit plus dans les projets préparatoires à l'étude au Canton. Est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer ces deux informations? Merci beaucoup.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la maire vous répondra demain. Je cède la parole à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (LC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, en charge de la culture et concerne la possibilité offerte depuis quelque temps aux visiteurs du Musée d'art et d'histoire de verser une contribution financière au musée, ou précisément de payer, s'ils le souhaitent, un ticket d'entrée à un prix qu'ils déterminent eux-mêmes.

Si l'idée est excellente, je m'interrogeais sur les modalités de la démarche qui me paraissent quelque peu intrusives pour le visiteur. Je me demandais pourquoi ne pas installer, comme cela se fait avec succès dans d'autres musées européens, une boîte à la sortie avec une communication ciblée. Outre le fait de permettre aux visiteurs d'offrir leur obole librement et en toute discrétion, cette option permettrait d'affecter du personnel à d'autres tâches. Et puis, une question liée... Est-il possible d'avoir un bilan intermédiaire des recettes de cette opération puisque le total sera, je présume, indiqué aux prochains comptes de fonctionnement? Voilà, je vous remercie de votre réponse.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. L'expérience est effectivement très intéressante et, comme toute expérience, nous apprenons au fur et à mesure. Tout d'abord sur votre première question...

Nous devons améliorer la communication à l'entrée et à la sortie et, comme vous l'aurez compris, cette expérience s'inspire d'exemples anglo-saxons et en Allemagne où les gens choisissent de payer soit en arrivant, soit en partant. Il est intéressant de constater qu'à Genève la grande majorité des gens préfèrent payer en partant. Il y a quand même cette notion du «je vais d'abord voir ce qui est à voir et je paie en sortant...», mais la signalétique en effet n'est pas forcément très incitative.

En revanche, on a besoin d'un guichet parce que les gens paient en partie avec une carte bancaire. Le personnel est enchanté parce que ça crée une tout autre relation avec le public, qui profite de poser plein de questions. Donc paradoxalement la fonction d'accueil a été renforcée parce que l'aspect financier est totalement facultatif.

Je viens de recevoir un tout premier bilan la semaine passée. Alors c'est sur une seule exposition majeure, celle qui vient de se terminer, pas besoin d'un dessin... Globalement, les recettes sont en tout cas équivalentes à celles auxquelles on se serait attendu avec la tarification antérieure. Il y a des gens qui ne donnent rien – c'est une minorité; il y a beaucoup de gens qui donnent un peu et il y en a pas mal, une minorité non négligeable, qui donne beaucoup. Mais nous sommes en train d'évaluer, et nous viendrons volontiers vous informer de cette expérience qui est intéressante et qui pour l'instant est à l'essai. Nous verrons si on l'étend à d'autres expositions ou à d'autres musées.

M. Valentin Dujoux (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Le retour des beaux jours est constaté, on le voit. Cela implique l'augmentation des sorties et aussi celle des repas pris dans nos parcs. J'ai pu constater qu'il y avait des espaces de récupération de différents déchets. Ma question est de savoir si on pouvait aussi étendre ces emplacements aux déchets alimentaires, via le compost, et si on pouvait élargir la remise des déchets aluminium aux barquettes alimentaires. Je vous remercie, et je rappelle au passage que le meilleur déchet est encore évidemment celui qu'on ne produit pas.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous suggère de poser la question à votre magistrat parce que c'est lui qui est en charge de cette question, s'agissant des conteneurs dans

les parcs. Moi je peux vous parler de l'espace public hors des parcs, et là, c'est effectivement la Voirie qui est en charge de cette prestation.

Expérience faite les années passées, les beaux jours commencent de plus en plus tôt, donc depuis avril, nous avons triplé le dispositif estival avec notamment des points de collecte pour trier les déchets. Vous pouvez en voir par exemple sur la place du Rhône ou à la place Bel-Air. Je pourrais vous donner les chiffres demain mais près d'une centaine d'écopoints estivaux ont, sauf erreur, été mis en place dans les lieux très fréquentés de la ville de Genève.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je reviens vers vous concernant la question que je vous avais posée sur l'aménagement d'un passage pour piétons au niveau du 45, rue de Saint-Jean. Une nouvelle Coop s'y est installée et le passage à cet endroit est très intense. Avez-vous une réponse par rapport à cela? Merci.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Madame la conseillère municipale, pour ce rappel. Votre question a été transmise, je vais vous demander un peu de patience, mais je vais me renseigner sur les délais précis.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité concernant la mise à disposition des pavillons scolaires (*ndlr: votés dans le cadre de la proposition PR-1428 pour les écoles de Trembley, de Vieusseux, des Allières et des Franchises*). Est-ce qu'un contrat a été signé avec l'entreprise en charge des chantiers et à quelle échéance peut-on espérer une livraison? Merci.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Oui, le contrat a été signé à la toute fin d'avril ou début mai – je n'ai plus la date précise en tête. Il est signé. Nous espérons que les délais de livraison pourront être tenus. Cela étant, comme vous ne l'ignorez pas, nous sommes soumis à des aléas géopolitiques qui peuvent retarder la livraison du matériel nécessaire. L'entreprise devra composer avec cela, bien que nous espérons que ce ne sera pas le cas.

S'agissant des détails, sachez que M^{me} Kitsos et moi-même avons adressé hier par mail à l'ensemble de la commission des travaux et des constructions et celle des finances un courrier qui donne toutes les explications nécessaires, mais nous

restons aussi bien l'une et l'autre à la disposition de ces deux commissions, voire plus, si nécessaire, pour répondre à d'autres demandes de précisions.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Gomez. Un petit budget a été voté pour rénover les allées du parc Bertrand. A certains endroits il y a des trous, des racines émergentes, des fentes dans le sol qui peuvent à tout instant faire trébucher les promeneurs, principalement les personnes âgées qui n'ont pas la vue perçante.

Rien n'a été fait jusqu'à présent pour aménager ces allées et les rendre praticables pour tout le monde, petits enfants et personnes âgées; idem pour des toilettes à aménager dans le vieux bâtiment en briques qui pourraient être remises en service rapidement. Avec ce beau temps, il y a beaucoup de monde dans ce magnifique parc le week-end et durant les soirées. Pourquoi cette situation dure-t-elle depuis si longtemps? Est-ce qu'on peut faire quelque chose rapidement pour que ces travaux soient faits?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Gomez vous répondra ultérieurement. Je cède la parole à M. Provini.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler, forcément... concernant la proposition PR-1397 sur les travaux d'assainissement et de rénovation de la rue de Carouge. Je voudrais tout simplement savoir où on en est dans la mise en œuvre de ce que demande cette proposition, et si un échéancier pourrait éventuellement être présenté au Conseil municipal. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Je rencontre justement le chef de service et la personne en charge de ce dossier la semaine prochaine. J'aurai à ce moment-là le calendrier définitif qui, comme vous le savez, dépendra aussi des travaux des Services industriels de Genève et des Transports publics genevois ainsi que de la délivrance de l'autorisation de construire.

M^{me} Christel Saura (S). Ma question concernait également la carte d'habitant et d'habitante, donc je renonce puisqu'elle a déjà été posée.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Je souhaiterais lui poser une question concernant la plaine de Plainpalais. J'aimerais savoir si la convention d'utilisation de la plaine de Plainpalais par la société Nepsa par rapport à la fan zone de football (*ndlr: pour la Coupe du monde 2022*) autorise bien la société à être présente à d'autres dates que celles qui étaient prévues puisque c'est généralement en juin et juillet, auquel cas, quels sont les critères d'attribution de ces nouvelles dates? Je vous remercie de m'éclairer là-dessus.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Effectivement, cette année est un peu particulière car la Coupe du monde de football aura lieu en novembre et décembre et c'est lié au pays qui a été choisi pour accueillir cette manifestation. Je vous confirme que l'appel à projets qui avait été lancé et qui était paru dans la *Tribune de Genève* il y a déjà quelques années – c'était en 2017 – mentionnait bien les dates en question, c'est-à-dire le fait que cette Coupe du monde se déroulerait en novembre et en décembre. Les choses étaient donc parfaitement claires et précises depuis le début dans cet appel à projets.

M. Kevin Schmid (PLR). Bonsoir, chers collègues. J'adresse ma question, au nom du Parti libéral-radical, à M. le conseiller administratif Sami Kanaan. Nous souhaitons connaître les coûts liés à la réalisation et à la publication de l'ouvrage *Temps, espaces et histoires* (*ndlr: Temps, espaces et histoires: monuments et héritage raciste et colonial dans l'espace public genevois: état des lieux historique*) qui a été réalisé en partenariat avec le Geneva Graduate Institute – l'Institut de hautes études internationales et du développement – à la demande de la Ville de Genève, par les professeurs Mohammad-Mahmoud Mohamedou et Davide Rodogno. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vais vérifier le chiffre exact mais, de mémoire, c'était autour de 40 000 francs pour l'ensemble du processus. Dans ce cadre une recherche extrêmement approfondie a été réalisée, comme vous l'avez vu, d'ailleurs, conformément au mandat, sur l'état général du débat à travers l'Europe et le monde, sur trente-trois noms à Genève et sur une série pas vraiment de propositions mais de pistes d'actions. C'est donc une étude extrêmement approfondie. Je dirais que pour un travail de cette ampleur et de ce niveau, ça vaut largement son prix. Merci.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Fin avril, on a pu entendre dans les médias que la police avait mené une opération offensive contre les deux-roues hors la loi. Est-ce qu'on pourrait imaginer que nos agents et nos agentes de la police municipale (APM), puisqu'on est en ville de Genève, fassent une offensive sur ce même mode contre les automobilistes qui se parquent (*rires*) sur les places pour les personnes à mobilité réduite (PMR)?

Nous sommes bien d'accord que, quand on est garé sur une place PMR et qu'un APM nous colle une amende, on ne peut pas essayer de négocier puisque l'infraction a été constatée, même si on part tout de suite? Et donc, est-ce qu'on pourrait imaginer de faire une action sur quelques jours ciblée là-dessus pour que l'on puisse aussi en parler dans les médias, de montrer notamment que, quand une voiture est garée sur un trottoir, même juste deux minutes, la personne en fauteuil roulant qui passerait par là doit faire tout un détour, ce qui est un peu un comble quand on ne peut pas se déplacer?

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Et les vélos sur les trottoirs!

M^{me} Delphine Wuest. Je viens d'en parler en préambule... Je vous remercie. (*Remarque.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. J'en profite d'abord pour vous dire que vous avez sauf erreur reçu aujourd'hui le rapport d'activités 2021 de la police municipale. C'est la première fois qu'on fait ce rapport d'activités. C'est aussi l'occasion pour le département de valoriser l'action quotidienne des APM qui mènent des opérations ciblées tout au long de l'année, pas nécessairement en invitant les médias à chaque fois.

Vous verrez dans ce rapport d'activités que les infractions constatées concernent aussi bien les trottinettes, dont le nombre explose puisqu'il y a de plus en plus de trottinettes, que les vélos, les deux-roues motorisés et les véhicules motorisés comme les voitures. Donc toutes les infractions à la loi sur la circulation routière sont visées par les APM. On peut tout à fait imaginer des actions spécifiques en lien avec les places handicapés.

C'est en tout cas l'action de sécurité de proximité qui est le cœur de l'action des APM. Je vous invite vraiment à découvrir ce rapport d'activités qui vous donnera tout leur panel d'interventions, que ce soit dans le cadre de la loi sur la circulation mais aussi en matière de littering – M. Dujoux en parlait tout à

l'heure – et également de nuisances sonores. Les APM sont actifs tous les jours de l'année sur ces thématiques-là qui sont, je crois, chères aux habitantes et aux habitants de la ville de Genève du point de vue de leur qualité de vie.

M. Luc Barthassat (HP). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Pourriez-vous, Madame la conseillère administrative, nous donner beaucoup plus de détails concernant les négociations qui ont touché les cafetiers-restaurateurs, les hôtels, les terrasses que vous voulez fermer à minuit? Vous savez que c'est un secteur qui connaît de graves difficultés financières. Est-ce qu'on pourrait avoir tous les détails de ces négociations car beaucoup de gens, paraît-il, n'ont pas été avertis. Et surtout, seriez-vous prête à reprendre ces négociations? Je vous vois en veste blanche... donc avant d'appeler les ambulances du social, du chômage et des faillites, j'attends votre réponse. Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Monsieur Barthassat, je suis prête à vous donner toutes les informations que vous souhaitez. D'ailleurs, je crois qu'une proposition va être traitée en urgence... (*Ndlr: la nouvelle résolution R-294, annoncée en urgence dans le Mémorial 56.*) Si elle est renvoyée en commission, je viendrai très volontiers expliquer les différentes démarches que mon département a initiées depuis plusieurs mois.

J'ai effectivement rencontré les représentants des associations faïtières des restaurateurs et des cafetiers pour les informer des mesures qui étaient envisagées. J'ai rencontré bien évidemment les riverains mais, ensuite, ma responsabilité comme magistrate – et je remercie aussi mes collègues puisque ces mesures ont été prises à l'unanimité du Conseil administratif –, c'est d'arbitrer entre des intérêts divergents, d'une part le droit à la tranquillité publique, d'autre part le droit à la liberté économique. Je crois que nous avons essayé de placer le curseur à l'endroit le plus adéquat en fonction de ces intérêts divergents. Cela étant, je viendrai volontiers répondre à toutes les questions que vous voudrez, si vous restez courtois et qu'on s'attache au fond et pas à la forme. (*Commentaire.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Perler et concerne l'affaire des pavillons scolaires. J'aimerais comprendre... et pour ça je fais juste un tout petit rappel. Ce Conseil municipal a fait diligence puisqu'il a voté cet énorme crédit, hein, de 36 250 000 francs le 12 décembre 2020. C'était bien avant la guerre en Ukraine, il me semble. La procédure d'adjudication a démarré, elle, le 16 décembre 2021, à savoir un an après le vote du Conseil municipal.

Alors évidemment, ensuite on a été empêtrés, un, dans l'affaire en Ukraine et, deux, dans l'affaire du recours de celui qui n'avait pas remporté l'adjudication, ce qui nous coûte évidemment un paquet de millions en plus. Vous parlez de 11 millions de francs dans la lettre que vous nous avez envoyée – ce qui est considérable. Cela porte le coût de ces pavillons à 45 millions – c'est juste considérable. Et tout ça...

Le président. Une minute, Monsieur le conseiller municipal...

M. Daniel Sormanni. ... J'ai tout de suite terminé... pour ne pas avoir ces pavillons à temps, compte tenu de ce que vous nous expliquiez tout à l'heure.

Une demande avait été faite notamment pour un pavillon à l'école des Franchises et j'aimerais aussi avoir une explication à ce sujet puisque cette demande a été refusée par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'on en arrive là, puisque cela retarde évidemment d'autant l'installation de ces pavillons?

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Je serais bien en peine de vous donner en deux minutes les explications que vous demandez... Néanmoins, comme vous l'avez entendu tout à l'heure, M^{me} Kitsos et moi-même avons adressé le courrier que vous avez sous les yeux à la commission des finances et à la commission des travaux et des constructions, à propos duquel vous avez des questions complémentaires très précises qui sont tout à fait légitimes.

Sur l'adjudication, je vous rappelle que c'est toute une procédure à mettre en place. Une fois le délai référendaire passé à la suite du vote du mois de décembre 2020, les services avaient élaboré un cahier des charges pour commencer les études afin de vraiment identifier les lieux, à tout le moins les confirmer. Ensuite, il y a toute la procédure d'adjudication... Une fois les offres rentrées, il a fallu les étudier et, comme cela vous a déjà été expliqué, une des entreprises a recouru, ce qui a retardé toute la procédure. Je suis tout à fait à votre disposition en commission pour vous donner les détails très précis, au jour le jour, si vous le souhaitez.

Sur le pavillon des Franchises, il y a eu effectivement un refus d'autorisation de construire pour une question de vue droite. Nous n'avons pas obtenu de dérogation, ni d'ailleurs l'assentiment du propriétaire si tant est qu'on ait lancé une procédure dans ce sens, car ça aurait été bien plus long. Il a donc fallu identifier un autre positionnement du pavillon sur cet espace et, comme c'est expliqué dans le courrier, nous avons reçu une proposition de la part d'une coopérative de sorte

que nous sommes en train d'étudier la pertinence de positionner ce pavillon à cet endroit-là.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler. Les cinq associations faitières des métiers du bâtiment ont écrit une lettre qui explique leur problème de pénurie de matières premières, qui est dû d'abord au Covid-19 puis à la guerre en Ukraine. Ils disent à cet égard qu'en raison de ce problème les entreprises ne pourront plus garantir les prix dans les appels d'offres, pour ne pas se retrouver elles-mêmes en danger. Est-ce que vous allez intégrer cela dans les propositions du Conseil administratif que nous avons déjà acceptées? Est-ce que nous aurons éventuellement plusieurs crédits de dépassement? Que va faire votre département par rapport à cette situation?

M^{me} Frédérique Perler, maire. Merci, Madame la conseillère municipale. Votre question est tout à fait pertinente et évidemment, avec l'expérience des pavillons scolaires et d'autres objets puisqu'il y a naturellement d'autres livraisons qui doivent être faites pour la Ville de Genève, les services sont en train de s'y pencher très précisément sur le plan juridique, notamment sur la façon dont on peut fixer les prix et jusqu'à quelle échéance. Alors c'est bien trop complexe de vous répondre ici, mais c'est une réalité: les entreprises ne peuvent plus garantir les prix.

Nous devons sur le plan du département adopter une stratégie claire – et nous avons déjà une première expérience avec les pavillons –, sur la façon également dont nous allons procéder précisément avec le Conseil municipal. S'agissant en l'occurrence des pavillons, l'idée est de venir vous soumettre une proposition complémentaire à la suite d'une négociation avec l'entreprise qui a obtenu le marché. Je pense que c'est le même modèle qui va s'appliquer à l'avenir à toutes les commandes, mais je suis prête à venir avec les personnes compétentes du département pour vous confirmer la stratégie que nous allons adopter précisément tant vis-à-vis du Conseil municipal, parce que c'est important, que vis-à-vis des entreprises qui remportent les marchés.

C'est vrai que c'est une très grande préoccupation parce que ça nous mène dans une zone d'incertitude qui, j'espère, ne va pas durer trop longtemps.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Je désire revenir sur la question que je lui avais posée à la session précédente, à savoir comment elle a pris sa décision quant à la facturation qui prévaut sur le parking au Bout-du-Monde où se trouvent actuellement les

terrains de football et qui étaient gratuits auparavant. Comme vous disiez, Madame Barbey, que ce n'était pas tous les jours, ni la nuit, je suis allée voir... Et voilà ce qu'on lit: c'est un parking payant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Je montre bien la photo... Je vous l'enverrai, si vous le souhaitez.

J'ai aussi pris les photos des tarifs. Je vous assure qu'il faut se tenir bien accrochés – je les ai aussi bien sûr ici en copie. Ces tarifs sont de 48 francs de 7 h le matin à 7 h le soir, puis d'un franc par heure, de 7 h le soir à 7 h le matin. Et si vous faites l'addition du total, c'est 60 francs pour une journée et on arrive gentiment à 1800 francs par mois pour un parking. Alors je me demande où ailleurs que dans votre département on ose se permettre de telles choses?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous redis que ce sont les tarifs usuels dans toutes les infrastructures sportives. L'objectif de ces tarifs, c'était précisément d'éviter les voitures ventouses. Il y avait beaucoup de frontaliers – je pense que vous y êtes sensibles au Mouvement citoyens genevois – qui venaient se parquer toute la journée sur ce parking, d'où ces tarifs à la journée. C'est en effet quelque chose qu'on ne souhaite plus nécessairement voir dans nos parkings qui sont destinés aux usagers des sites sportifs.

Les tarifs sont peu chers... tout à fait accessibles pour les deux premières heures, et ça augmente progressivement, comme cela se fait d'ailleurs partout dans les parkings. Ça s'inscrit plus généralement dans la politique de promotion de la mobilité douce qui est menée par la Ville de Genève. Je rappelle que ces infrastructures sportives sont toutes accessibles avec les transports en commun ou via la mobilité douce.

Donc oui, aujourd'hui, on ne peut plus se parquer gratuitement aussi longtemps qu'on le souhaite sur ces parkings. Je ne vois pas vraiment où est le scandale, Madame Magnin. Je conçois qu'il faille changer certaines habitudes, mais, encore une fois, pour les sportifs qui viennent faire un jogging ou qui viennent faire un cours de sport de deux heures, c'est tout à fait accessible. Par contre, pour ceux qui, comme on l'a vu par le passé, venaient mettre leur voiture à la journée pour éviter de prendre un abonnement dans les P+R, là, effectivement, ce n'est plus intéressant, et c'était précisément l'objectif de cette tarification. Donc avec ce que vous venez de dire, Madame Magnin, je crois que l'objectif est tout à fait atteint.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente.)

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. La parole est à M. le conseiller administratif Manuel Zwyszig.

M. Manuel Zwyszig (S). Merci, Madame la présidente de séance. Je suis toujours conseiller municipal...

La présidente. Je vous prie de m'excuser...

M. Manuel Zwyszig. ... et je vais rester conseiller municipal.

Chers collègues, ma question s'adresse à M^{me} la maire. Il s'agit d'une question d'aménagement. La voie verte cyclable entre Annemasse et les Eaux-Vives s'arrête actuellement de manière assez abrupte sur une rue Berthe-Vadier qui ressemble à un chantier immobile depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années.

J'aurais voulu savoir si vous aviez des nouvelles sur l'avancement du chantier à cet endroit précis où on a l'air de se perdre un peu entre les différentes mobilités et où, à mon avis, il y a régulièrement des quasi-accidents ou carrément de vrais accidents. J'aurais voulu savoir si vous aviez des nouvelles et si vous pouviez en donner aussi par le biais du site de votre département.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Désolée d'avoir usurpé votre titre... M^{me} la conseillère administrative vous répondra demain. La parole est à M. le conseiller municipal Daniel Dany Pastore.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je vais parler de la mobilité hard... douce... Excusez-moi ce lapsus, mais je crois que vis-à-vis des automobilistes, ça se présente bien.

Alors je vais parler de la question écrite QE-628, qui concerne la fermeture de la rue de Carouge à toute circulation automobile – scooters et ainsi de suite... les suppressions des places de parc à la rue Dancet. Si j'ai bien compris, on va se parquer à la rue de Carouge, pardon en ville de Carouge, donc plus à Genève. Les voitures genevoises ironent se parquer dans une autre ville – il faut rappeler comment ça fonctionne...

Ma question, elle est magnifique. Je suppose que vous allez mettre des arbres... Mais oui, bien sûr! Alors M. Nicolas Schumacher, le commandant des

pompiers, il en pense quoi? Parce que ce n'est pas marqué dans le rapport qu'il ait dit que ça irait, s'il devait intervenir dans le secteur (*ndlr*: M. Pastore montre le plan figurant en page 6 de la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-628) pour une urgence pompiers, quelle qu'elle soit: ascenseur, bâtiment en feu, ou dans les rues avoisinantes.

Il y a les trams, il y a les piétons, il y a évidemment les vélos, il ne faut pas les oublier, c'est votre politique... Donc dans votre projet de mobilité «hard» – ah, je n'y arrive pas... –, dans votre projet de mobilité douce, il faudrait quand même me rassurer sur le fait que vous avez vraiment vu tous les points. Or, je trouve qu'il y a encore des «lapsus» vu qu'il y a encore des parkings souterrains privés qui ne seront plus accessibles. Donc, ces parkings vont rester vides ou se retrouveront avec des épaves de voitures qui vont vieillir dans la poussière. Moi, j'aimerais qu'on m'explique tout ça un peu mieux, Madame Perler. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, ce que vous venez d'énoncer, c'est le contenu de votre question écrite QE-628. Elle est en traitement, vous allez recevoir une réponse. C'est vrai que nous avons un peu de retard dans les réponses aux questions. Vous avez posé une série de questions et, encore une fois, le temps qu'ils mettent...

M. Daniel Sormanni (MCG). Elle est à l'ordre du jour!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Votre collègue me dit qu'elle est à l'ordre du jour... Est-ce que vous avez lu la réponse, Monsieur le conseiller municipal?

Nous avons évidemment consulté le Service d'incendie et de secours (SIS), les ambulances, les livraisons, la Voirie – c'était une condition à la délivrance des autorisations de construire. Tous les modes de livraison et d'intervention devront être garantis pour la sécurité de la population. Nous avons bien sûr consulté le SIS pour les faire se mettre d'accord sur un mode d'intervention, et nous avons trouvé des solutions à la satisfaction de toutes et tous. Maintenant, si vous estimez que la réponse à votre question écrite est incomplète, eh bien, je vous invite à me faire part de vos demandes de précisions tout à l'heure et je vous les donnerai. Avec plaisir.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour... Ma question s'adresse à la maire de Genève, M^{me} Perler, et à M. Gomez, en charge de l'environnement. Nous sommes déjà en pleine canicule avec 31 degrés prévus pour vendredi. C'est dix degrés

de plus que la moyenne, et les prévisions météorologiques de juin et de juillet nous promettent des conditions torrides et de la sécheresse, ce qui aura de graves conséquences sanitaires.

Est-ce que la Ville de Genève s'est déjà préparée à actionner son plan canicule? C'est une question sérieuse.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Vous avez raison, c'est vrai que nous sommes proches d'actionner le plan canicule. On n'y est pas encore, car il y a des critères très précis qui doivent être réunis pour pouvoir le faire, mais nous avons eu des échanges sur ce point cette semaine, notamment avec le chef du Service social. Il faut savoir que des experts du Canton au plan sanitaire participent aussi à ce plan canicule, donc il y a une concertation pour voir à quel moment le plan est actionné. En tout cas nous suivons la situation de près.

M. Pierre de Boccard (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Il n'y a pas que le problème avec les terrasses... (*Ndlr: voir la question de M. Barthassat.*) J'ai des retours de restaurateurs, cafés-restaurants, bars qui nous disent que les APM passent une, deux, trois fois dans la semaine, pas pour l'extérieur mais pour des problématiques de bruit à l'intérieur alors qu'il n'y en a pas vraiment. Ils ont des régulateurs de décibels qui enregistrent tout. Mais les APM passent vers eux une, deux, trois soirs dans la semaine.

J'aimerais savoir si, à l'interne, il y a eu une directive pour que les APM aillent vers ces restaurateurs et ces bars qui mettent un peu plus d'ambiance à l'intérieur, c'est vrai, mais qui respecteraient toutes les règles. On a eu en premier lieu les terrasses... Est-ce qu'on ne va pas un peu trop loin en s'intéressant même à ce qui se passe à l'intérieur des bars-restaurants? Par rapport à ça, est-ce que vous auriez donné une directive à l'interne aux APM? Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Non, Monsieur le conseiller municipal, il n'y a pas de directive qui aurait été donnée à l'interne. Ce que je peux vous dire, c'est que les APM sont compétents en matière de nuisances sonores, que dès lors ils interviennent notamment lorsque les habitants appellent la Centrale d'engagement de la police municipale pour se plaindre. Les APM vont sur place pour se rendre compte de la situation et voir s'il y a une infraction.

Ils ne s'occupent pas de ce qui se passe à l'intérieur des établissements, car ça relève de la police du commerce, du Canton. Par contre, s'il y a de la musique, si

les fenêtres sont ouvertes, qu'un DJ est à l'intérieur et que la musique est audible sur la terrasse de sorte qu'on a finalement une boîte de nuit sur la terrasse, là, effectivement, ce n'est pas autorisé. La musique à l'intérieur ne doit pas être audible sur la terrasse d'une façon trop significative. Si c'est le cas de cet établissement, c'est peut-être la raison pour laquelle il a reçu la visite des APM.

Cela étant, je vous suggère de me transmettre le cas précis parce que c'est difficile pour moi de m'exprimer sur un cas ou des rumeurs dont vous faites état. Il n'y a en tout cas pas de directive particulière, si ce n'est que la police municipale doit agir sur les nuisances sonores. L'augmentation des tensions entre les habitants et les établissements depuis une dizaine d'années et les plaintes qui s'empilent sur les bureaux de l'administration sont d'ailleurs la raison pour laquelle a été prise la récente mesure sur les horaires des terrasses. C'est vrai que les APM sont attentifs à cette question parce que c'est une question de santé publique et que les habitants appellent parfois pour se plaindre, souvent même.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne la piscine de Varembe. Comme vous le savez, la piscine de Varembe est divisée en deux. Une partie sur la droite est réservée aux clubs qui s'entraînent et une autre partie, sur la gauche, est réservée aux citoyens qui souhaitent nager.

Je me suis demandé s'il n'était pas possible d'invertir cette configuration-là, c'est-à-dire que les citoyens soient à droite et les cours à gauche. La difficulté malheureusement, c'est de pouvoir descendre dans l'eau et il n'y a pas d'escalier à gauche. Je l'ai vécu. Comme vous le savez, je suis régulièrement en béquilles et je n'ai pas pu rejoindre la piscine à cause de ce problème. Les personnes qui sont dans ma situation ou qui sont à mobilité réduite ont une grande difficulté, à gauche dans la piscine. J'aurais donc voulu savoir s'il ne serait pas possible d'invertir les deux côtés pour faciliter l'entrée à l'eau, sachant qu'il n'y a qu'un prof pour les cours qui peut très bien être sur le côté, ça irait très bien.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Ce que je peux vous dire de manière générale, c'est que la planification dans nos bassins, que ce soit à Varembe ou aux Vernets, a fait l'objet d'intenses réflexions puisque vous savez que les lignes d'eau sont saturées et qu'on essaie donc d'exploiter au maximum les créneaux horaires pour répondre à la fois aux demandes des nageurs dits libres et à celles des clubs. S'agissant de votre question plus précise, je me renseignerai pour savoir ce qui est prévu pour les personnes à mobilité réduite et je reviendrai vers vous demain.

(La présidence est reprise par M. Amar Madani, président.)

M. Timothée Fontolliet (S). Ce sera encore une question pour M^{me} Marie Barbey-Chappuis puisqu'elle concerne le Service logistique et manifestations (LOM). Le service loue toute l'année d'importantes quantités de matériel pour toute organisation d'événements au sein de la ville. Il semble que le service ait décidé de stopper la location de tout le matériel qui permet le recyclage des verres, du PET et ainsi de suite, ce qui peut poser certains problèmes quand on a d'importantes quantités à recycler. La décision semble aller évidemment un peu à l'opposé de la politique de la Ville. Est-ce que la magistrate peut confirmer cela et, le cas échéant, expliquer ce choix?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse demain. Je cède la parole à M^{me} Fabienne Beaud.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Ma question concernait aussi les pavillons scolaires... J'y renonce mais j'aimerais juste qu'on fasse preuve de vigilance pour les nouveaux quartiers qui vont se développer dans la ville de Genève pour qu'on puisse effectivement avoir des écoles pour nos enfants. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Madame la conseillère municipale, je ne peux que m'engager pour moi-même et pour le Conseil administratif actuel. Nous faisons tout ce qui est nécessaire et possible, entre le département de M^{me} Kitsos et le mien, pour prévoir les infrastructures publiques, des écoles mais pas seulement, également sportives et culturelles, dans tous les nouveaux quartiers qui se construisent. Ça a été le cas jusqu'ici, vous pouvez en être assurée, selon les planifications du passé, en tout cas jusqu'au mois de juin 2020. Donc la Ville de Genève, en l'occurrence le Service d'urbanisme et le Service des écoles et institutions pour l'enfance sont très attentifs à ces questions.

M. Vincent Schaller (UDC). Ma question est destinée au Conseil administratif *in corpore*. La loi cantonale fixe une seule et unique obligation au Conseil administratif de la Ville de Genève: la commune doit fournir les bâtiments, les terrains, le mobilier nécessaires pour les élèves du degré primaire. C'est la seule tâche obligatoire du Conseil administratif de par la loi. Donc notre Conseil administratif a la chance de pouvoir jouer un petit rôle dans le domaine de l'instruction publique. Les autres tâches sont facultatives. Le Conseil administratif ne devrait-il

pas renoncer à quelques-unes de ses activités accessoires pour se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire sur ce que lui demande la loi, la seule mission véritablement indispensable de la Ville de Genève: la mise à disposition de bâtiments scolaires pour les enfants des écoles primaires? Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, votre question est quelque peu polémique... Cantonner les activités d'un exécutif communal à la seule obligation de fournir des locaux scolaires pour scolariser les enfants, c'est quelque peu réducteur. Il y a bien d'autres tâches qui nous sont imparties, et l'État se décharge même pour d'autres tâches sur les communes, en particulier sur la Ville de Genève.

Juste au hasard... le sans-abrisme, où nous devons être réactifs et agiles pour garantir le bien-être de l'ensemble de notre population, et il y a bien d'autres tâches que nous assumons, qui sont d'importance, comme le parascolaire; c'est quand même lié à l'instruction publique.

Nous sommes actifs dans le domaine de la culture... Ce n'est peut-être pas dans la loi, s'agissant des tâches indispensables, mais vous savez très bien, Monsieur le conseiller municipal, qu'il y a les fameuses lois de répartition des tâches qui disent qui fait quoi et qui ne sont pas toutes encore abouties. Le sport, heureusement qu'il y a les communes! La culture, heureusement qu'il y a les communes! Et il y a bien d'autres choses encore. Alors vous constaterez ce que nous offrons à nos communiens parce que nous estimons et parce que votre Conseil municipal a estimé que c'était des tâches ou des politiques publiques indispensables pour notre ville. Je m'arrêterai là, Monsieur le conseiller municipal.

Le président. Je vous remercie, Madame la maire. Je cède la parole à M. Omar Azzabi... Ah, excusez-moi, Monsieur le conseiller municipal... M^{me} la conseillère administrative a demandé la parole pour un complément.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci. C'est vrai que c'est une obligation légale de fournir des infrastructures au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse pour l'accueil des élèves scolarisés au primaire. Pour la rentrée 2022, je pense qu'il est important de souligner qu'il n'y a pas de péjoration des conditions d'apprentissage. C'est un point vraiment fondamental, car c'est vrai que ce serait vraiment inacceptable d'avoir une péjoration de ces conditions.

On sait que les premières années à l'école primaire sont fondamentales. Ce sont celles qui permettent aussi de prévenir les décrochages scolaires qui ont lieu

souvent par la suite, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture. Pour avoir de bonnes conditions d'apprentissage, il faut vraiment garantir des taux d'encadrement stricts, et donc les infrastructures que nous mettons à la disposition du DIP doivent permettre de garantir cette égalité des chances pour tous les élèves. Nous y serons attentives et attentifs, toujours est-il que les mesures qui ont été prises pour 2022 en accord avec le DIP nous permettront de le garantir. Ce sera une autre histoire pour 2023, mais d'ici là, les pavillons scolaires auront été mis en place.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et concerne la commission du personnel de la Ville de Genève. Quelle est la situation qui prévaut actuellement à la commission du personnel de la Ville? Pouvez-vous confirmer l'existence d'un nombre important de démissions et de remplacements? Le Conseil administratif compte-t-il s'organiser afin de proposer une médiation, une réforme de cette commission aux acteurs concernés? La commission est-elle aujourd'hui en mesure de remplir son rôle et surtout de garantir sa représentativité? Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le conseiller municipal, étant donné que l'activité qui s'exerce dans les commissions du personnel vient en plus des tâches quotidiennes liées au contrat de travail, il y a forcément un certain nombre de démissions et conséquemment de nouvelles personnes qui se présentent pour compléter ces commissions. Si vous voulez, qu'il y ait des démissions, c'est dans l'ordre des choses et c'est normal.

Maintenant, vous semblez dire qu'il y a un tournus beaucoup trop important, vous demandez si le Conseil administratif s'en inquiète et si nous aurions prévu une médiation. Ma première réponse, qui peut être complétée demain, c'est que c'est au fond à l'ensemble de l'administration de gérer ses missions sur le plan de la commission du personnel, et nous n'avons pas eu de demande spécifique de sa part faisant état de difficultés de rapports avec d'autres entités au point qu'il y aurait besoin d'une médiation. Ou alors un élément m'a échappé... Mais c'est vrai, vous avez une commission du personnel et vous avez aussi un collègue des cadres, et, comme toujours dans les commissions du personnel et dans les relations sociales avec le Conseil administratif, les choses ne sont jamais très simples. Cela étant, je regarderai s'il y a eu une demande de médiation.

M. Matthias Erhardt (Ve). Ma question s'adresse encore à M^{me} Marie Barbey-Chappuis qui est très sollicitée ce soir... Dimanche s'est déroulé le Marathon de Genève, un événement qui a eu un grand succès. A cette occasion, la rade

a été fermée à la circulation à l'aide de barrières amovibles en métal. Hier, j'ai constaté que ces barrières avaient été entreposées, probablement dans l'attente d'être récupérées par les services compétents, sur la piste cyclable du quai du Mont-Blanc, bloquant ainsi 40 à 50% de son tracé, rendant la bidirectionnalité assez théorique. A noter aussi que, si on les avait entreposées sur la voie de circulation, ça aurait peut-être bloqué 10% de la voie, ce qui fait qu'elles auraient été facilement contournables. J'aimerais savoir quels critères ont présidé au choix d'entreposer ces barrières sur la piste cyclable? Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Pour emmerder les vélos!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Ecoutez, je ne peux pas vous répondre sur les critères. Ce que je peux vous dire, c'est que je rendrai attentives les équipes qui sont en charge de démonter ces installations. Le Service des sports met à la disposition des organisateurs huit ou neuf collaborateurs qui s'occupent notamment de la gestion des barrières. Je ne sais pas si ce sont ces collaborateurs du Service des sports ou si c'est l'équipe de l'organisateur qui a entreposé les barrières à cet endroit-là. Ce que je peux vous dire, c'est qu'un énorme travail a été mené pour libérer les quais en fin de journée. Il y a peut-être eu un oubli ici ou là. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser, et on passera le mot au service concerné pour qu'ils y soient attentifs la prochaine fois.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Ma question s'adresse au magistrat Alfonso Gomez, qui n'est pas là ce soir, en tant que responsable du Service des espaces verts car l'objet de ma question, c'est les pataugeoires. Certains de nos collègues l'ont rappelé, il commence à faire chaud, il fait très beau, et on se réjouit de pouvoir amener nos petits pour qu'ils puissent barboter joyeusement dans les eaux des pataugeoires de nos parcs – il y en a très précisément onze sur notre commune. J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail des collaboratrices et collaborateurs du SEVE qui les maintiennent en bon état et qui font en sorte que leur entretien soit assuré quotidiennement et que le pH de l'eau et le taux de chlore soient optimaux.

Cela dit, si les pataugeoires sont bien là, on ne peut pas encore les utiliser. Est-ce qu'il est possible d'avoir une communication claire sur le site web mais peut-être aussi aux abords des pataugeoires pour signaler quelle sera la date d'ouverture? Il est signalé sur le site web que la saison d'exploitation s'étend de mai à septembre, seulement nous sommes le 17 mai et elles ne sont toujours pas ouvertes. On les a vues se remplir aujourd'hui, et nous les attendons vraiment avec une ferveur non dissimulée.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Gomez vous répondra ultérieurement.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question a déjà été posée par notre collègue Vert, je crois, et concerne la canicule. Je suis tout à fait d'accord, c'est une question très sérieuse. Elle concernait les préparatifs éventuels de la Ville de Genève, mais je vais modifier un peu ma question... On se souvient tous de la terrible canicule en France qui a beaucoup coûté à 17 000 personnes, surtout aux personnes âgées. Qu'est-ce que la Ville de Genève pense faire à Genève, surtout en faveur des personnes âgées, pour contrer la canicule?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Il est écrit dans un communiqué de presse de la Ville de Genève du 1^{er} mars 2022: «Le Conseil administratif de la Ville de Genève publie l'étude commandée aux professeurs Mohammad-Mahmoud Mohamedou et Davide Rodogno (IHEID)», dont le titre *Monuments et héritage raciste et colonial dans l'espace public genevois* en dit déjà beaucoup. L'étude vise à recenser les familles genevoises présentes dans l'espace public qui auraient encouragé le racisme – en particulier le racisme anti-Noir.e.s – et le colonialisme.

C'est une sorte d'inventaire duquel, si vous allez jeter un coup d'œil, pas une famille patricienne ne sort indemne. Même Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, est épinglé par cette recherche. Est-il normal que les autorités de la Ville de Genève choisissent elles-mêmes les professeurs qui vont mener une étude? N'existe-t-il pas une autonomie des universités et des hautes écoles? Est-il opportun par ailleurs de choisir des chercheurs qui n'ont aucun lien avec Genève si bien qu'on peut constater dans leurs études une méconnaissance de l'histoire de Genève?

Le président. Une minute, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Michèle Roulet. Pour certaines familles, on a même mélangé les prénoms... Je me demande s'il est normal que les autorités choisissent elles-mêmes les professeurs puisqu'il est bien indiqué dans le communiqué de presse que c'est la Ville de Genève qui a commandé cette étude.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, oui, il est parfaitement normal que nous mandations des experts de manière générale pour l'action de la Ville de Genève. Dans ce cas, c'est ces deux professeurs. L'autonomie académique s'applique pleinement dans la mesure où nous n'avons en aucune manière, au-delà du cahier des charges, influencé leur travail.

J'étais moi-même dans l'attente, parce que curieux, de découvrir, de comprendre les enjeux de notre histoire collective, et ces chercheurs sont d'ailleurs implantés à Genève depuis de nombreuses années. Je souhaitais surtout, avec le Conseil administratif, avoir des experts qui nous éclairent sur le débat en général. Nous nous rejoindrons, j'imagine, sur ce point car je voulais éviter qu'on parte, à Genève, dans des actions coup de poing de type déboulonnage intempestif de statues ou autres actions de ce type-là qui finalement ne résolvent rien puisqu'on efface une trace de l'espace public du jour au lendemain mais sans se poser la question du contexte et de la réalité, et surtout sur le devoir de mémoire. Donc le mandat, je l'ai redit tout à l'heure en réponse à une question de votre collègue, était le suivant: nous avons voulu, avant même de parler de Genève, avoir un éclairage sur l'ensemble du débat à ce sujet, sur la manière dont il est abordé dans d'autres pays de manière très objective. Il y a plein de nuances, il y a plein de variations mais, une chose est sûre, Madame la conseillère municipale, on ne peut pas faire l'économie de se poser des questions sur cet héritage collectif.

Il ne s'agit en aucun cas de noircir, c'est le cas de le dire, le tableau inutilement, mais simplement de documenter une réalité historique. D'ailleurs, comme on le dit souvent et, de nouveau, c'est une image qui peut peut-être ne pas paraître à-propos mais la réalité est rarement toute noire ou toute blanche. Pour toutes ces personnalités qui sont dans l'étude, c'est chaque fois documenté dans les deux sens. Est-ce qu'il y a eu des apports positifs et des circonstances particulières? Effectivement, ça fait partie de notre histoire... Certains personnages sont presque caricaturaux. Si on prend l'exemple du scientifique Carl Vogt, il a peut-être amené des éléments positifs à la recherche scientifique mais il faisait carrément, scientifiquement parlant, l'apologie du racisme, même de la ségrégation des handicapés et, au passage, du sexisme et du machisme. D'autres cas sont beaucoup plus nuancés. Le cas d'Henri Dunant par exemple est beaucoup plus nuancé parce qu'il a simplement fait des affaires à l'époque dans des pays qui étaient des colonies européennes.

La suite du processus en témoigne, le but est justement d'encourager un débat ouvert sur ces aspects-là de notre histoire. Donc c'est un travail extrêmement sérieux. Nous avons contacté plusieurs équipes pour faire ce travail. Il fallait des gens à la fois compétents et disponibles, et ce sont ces deux professeurs-là qui ont été mandatés. Nous avons d'ailleurs fait la restitution de cette étude à l'IHEID, que je remercie de sa collaboration. (*Applaudissements.*)

Interpellation orale: respect par le Conseil administratif
de ses propres règlements

M. Alain Miserez (LC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Gomez par rapport à la problématique des compétences communales et cantonales concernant l'abattage et l'élagage des arbres. Comme on le sait, la Direction générale de la nature et du paysage est responsable au niveau cantonal pour les décisions sur l'abattage et l'élagage. La question est la suivante: que se passe-t-il si un arbre a urgemment besoin d'être sauvé sur le territoire de la ville de Genève, comme cela a pu être le cas récemment au parc des Bastions? Et comment fonctionne exactement la collaboration commune-Canton par rapport à ces problématiques d'urgence, respectivement d'élagage, ou de taillage puisque cela fait une différence au niveau des arbres? Merci beaucoup.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Gomez vous répondra ultérieurement. Nous enchaînons avec les interpellations.

6. Interpellation orale du 9 février 2022 de M^{me} Yasmine Menétray: «Est-ce que le Conseil administratif veille vraiment au respect de ses propres règlements?» (IO-322)¹.

Le président. M^{me} Menétray s'était exprimée à la session précédente. Je donne maintenant la parole à M^{me} la conseillère administrative Kitsos pour sa réponse. Vous avez cinq minutes, Madame.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre interpellation orale qui m'a permis de vérifier les éléments que vous aviez soulevés. Il apparaît en effet que ces voitures ne devraient pas être garées sur ce lieu. Nous appliquons les pratiques et règlements de la Ville de Genève et, dès lors, sur ce lieu qui appartient à la Ville de Genève – c'est le secteur Saint-Jean – il n'est pas possible de se garer. Je l'ai appris par votre interpellation orale, et un macaron est requis pour les personnes autorisées.

Nous allons donc, d'une part, remédier à cette situation et, d'autre part, communiquer à nouveau à l'ensemble des secteurs qu'il n'est pas possible de se garer sur les lieux appartenant à la Ville de Genève. J'ai ainsi demandé aux équipes du Service de la petite enfance de s'assurer du respect des pratiques Ville de

¹ Ouverture de l'interpellation, 7915.

Interpellation orale: respect par le Conseil administratif
de ses propres règlements

Genève pour l'ensemble des structures d'accueil potentiellement concernées. Il faut souligner par contre que les services ne disposent pas d'énormément de ressources qui seraient pourtant nécessaires pour vérifier chaque jour l'ensemble des secteurs et les dizaines de structures d'accueil subventionnées. Nous allons néanmoins faire notre possible pour que ces situations ne se reproduisent plus. Merci de votre attention.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Yasmine Menétrey, pour trois minutes...

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Merci, Madame la conseillère administrative, pour votre réponse, mais vous n'avez répondu que partiellement à mon interpellation. Oui, je vous ai mentionné le problème de ces places de parking, mais il y a aussi la question de ceux à qui on les attribue au prix coûtant, ce que je trouve inadmissible sachant que les locataires des immeubles paient le prix normal pour ces places.

L'ensemble du Conseil administratif nous mentionne tout le temps l'urgence climatique, et encore ce soir, puisque M^{mes} les conseillères administratives l'ont bien mentionné à nouveau. Je ne comprends pas pourquoi, alors qu'on a un règlement Ville de Genève qui mentionne bien que les pendulaires paient le prix fort au niveau des places de parking, on attribue au personnel de la petite enfance ces places à prix coûtant. J'aimerais quand même avoir une réponse à ce niveau-là, que ce soit de votre part ou de la part de M. le conseiller administratif Alfonso Gomez, et j'aimerais bien que là aussi on y remédie parce que ce n'est pas juste.

Vous mentionnez tout le temps l'urgence climatique; alors, quand il y a urgence climatique, il faut qu'on s'attaque aussi aux citoyens qui sont pendulaires, pas qu'à ceux qui sont résidents en ville de Genève. Je souhaiterais qu'il y ait de nouveau réellement une vérification au niveau de toutes nos places de parking gérées par la Gérance immobilière municipale (GIM) pour que cela cesse et qu'on puisse appliquer le règlement actuellement en vigueur. J'attends une réponse de votre part concernant ces places au prix coûtant qui sont occupées par le personnel de la petite enfance.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. A vous la parole, Madame Kitsos, pour trois minutes.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je ne sais pas quelles sont ces situations dont vous parlez au niveau du prix coûtant. Par contre, ce qui est sûr, c'est que le règlement doit être appliqué. Je vais regarder quelles sont ces situations. Peut-être que vous pouvez aussi me les donner... En tout cas, ce qui est très clair, c'est qu'on doit respecter le règlement, et si des habitudes contraires au règlement ont été prises, eh bien, on doit y remédier. Vous pouvez compter sur moi, je m'engage à mettre cela au clair et à remédier à ces situations.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Aucune autre discussion n'est ouverte.

L'interpellation est close.

7. Interpellation orale du 27 avril 2022 de M^{me} Michèle Roulet et M. Daniel Sormanni: «Le respect, parlons-en!» (IO-323)¹.

Le président. Madame Roulet et Monsieur Sormanni, selon l'article 60 du règlement du Conseil municipal (RCM), l'interpellation doit être adressée au Conseil administratif. Si tel n'est pas le cas, l'interpellation n'est pas recevable. Donc je vous prie de bien vouloir nous dire si votre interpellation orale est à l'adresse du Conseil administratif, d'un conseiller administratif ou bien si c'est une discussion inter-conseillers municipaux.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Elle concernait le bureau et le Conseil administratif, à mon avis.

Le président. Si elle concerne le bureau, Madame, vous pouvez déposer votre doléance auprès du bureau de sorte qu'on n'ait pas à faire le débat ici en séance plénière, puisque ce n'est pas l'objet d'une interpellation.

M^{me} Michèle Roulet. D'accord, donc on doit redéposer un autre texte?

¹ Annoncée, 8918.

Motion: mise en place d'une structure d'accueil pour les pères

Le président. Un autre texte, par exemple une résolution, mais l'interpellation orale telle que nous la connaissons, en vertu du RCM, est adressée à l'exécutif.

M^{me} Michèle Roulet. D'accord, je vais regarder... Nous allons mettre ce point en suspens et nous en discuterons, les deux qui l'ont signée, pour voir la suite à donner à ce texte. Merci.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale.

(L'interpellation orale est retirée par ses auteurs.)

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 juin 2016 de M^{me} et MM. Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez, Pascal Spuhler, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Pour une maison des pères» (M-1231)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les besoins avérés d'une maison d'accueil en Ville de Genève des pères en situation de séparation, accessible pour une durée de six mois non renouvelable afin de leur laisser le temps de trouver un appartement. Beaucoup de pères doivent quitter le domicile conjugal et laisser l'appartement à la mère et aux enfants;
- qu'elle soit composée de 10 appartements de 3 à 4 pièces meublés afin de pouvoir accueillir leurs enfants les jours de garde. Qu'elle soit accessible par les transports publics;
- qu'il est urgent de prévoir l'égalité pour les hommes et les femmes;
- qu'il est inadmissible que plusieurs pères ayant un emploi se retrouvent à squatter leur voiture la nuit et à dormir chez leur mère ou leurs amis;
- qu'à Genève le parc immobilier est très difficile en ce moment et qu'il faut du temps pour se trouver un appartement. L'Association des familles monoparentales reçoit ponctuellement des demandes d'aide de pères en situation difficile,

¹ «Mémorial 178^e année»: Rapports, 7228, 7349.

Motion: mise en place d'une structure d'accueil pour les pères

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de favoriser l'accueil des enfants pour tout parent en situation de séparation et ne pouvant recevoir ses enfants par manque de place, en collaborant avec les structures cantonales, communales et associatives actives face à cette problématique pour évaluer les besoins spécifiques des pères et mères en situation de séparation;
- de faciliter et soutenir toute initiative privée pour la création d'une Maison des pères;
- de présenter un rapport sur la problématique des pères divorcés et séparés dans la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La séparation est un moment difficile tant pour les parents que pour les enfants. Le quotidien se voit chamboulé, un déménagement est fréquemment nécessaire et les enfants doivent s'habituer à une nouvelle dynamique familiale. De plus, il convient de permettre à chaque enfant de pouvoir conserver et renforcer ses liens avec ses parents. Pour ce faire, il est nécessaire de favoriser des rencontres et des échanges réguliers parents-enfants, en n'oubliant pas les pères.

Bien souvent, et ce malgré la révision du droit de l'enfant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les pères peinent à faire reconnaître leurs droits. Ils se retrouvent relégués, de force, au second plan dans la vie de leur(s) enfant(s) et voient leurs liens diminuer avec eux. Cela a été confirmé dans l'étude de Talyne Shahnazarian qui indique qu'«en pratique, on observe que le parent non-gardien (le plus souvent le père) voit les contacts avec son enfant diminuer après la séparation. Parfois cela va même jusqu'à un désengagement de ce dernier au fil du temps.»¹

Heureusement, lorsque la séparation s'effectue dans de bons termes, ce n'est pas le cas. Toutefois, dans les cas plus compliqués, il est important de pouvoir permettre aux enfants de maintenir des liens avec les deux parents.

S'il n'existe pour l'heure aucune structure uniquement réservée pour les pères qui se verraient dans l'obligation de quitter le domicile familial, l'Unité logement temporaire (ULT) de la Ville de Genève permet de répondre partiellement à cette problématique.

Ainsi, en 2020, 18% des personnes logées étaient des hommes séparés avec des enfants; cette proportion reste globalement constante durant les dernières années. Le parc de l'ULT a connu une évolution positive avec 19 studios créés

¹ Shahnazarian, Talyne, «La garde partagée: état des lieux en Suisse», UNIGE.

Motion: mise en place d'une structure d'accueil pour les pères

en 2019, tous situés au 9, rue Fort-Barreau. Actuellement il y a 83 appartements individuels et une structure collective (villa Freundler).

En augmentant la capacité de l'ULT, une réponse pourrait être trouvée à plus de situations décrites par la motion. Toutefois, il faut souligner que l'ULT offre une solution temporaire et s'adresse aux personnes avec une difficulté sociale et qui acceptent un accompagnement par un-e travailleur ou travailleuse social-e, ce qui n'est pas toujours la volonté des parents en séparation ni même leur besoin.

En outre, l'Espace enfants-parents (EEP) accueille les enfants de familles en situation de grande difficulté sociale et financière. Chaque année, ce sont entre 15 et 20% d'enfants qui sont accompagnés de leur père.

Il ressort de l'évaluation de l'EEP réalisée en avril 2016 que la problématique sociale à laquelle sont confrontées les familles est presque systématiquement accompagnée d'une difficulté de logement qui est «soit inexistant, soit inapproprié». Ces données confirment le rôle central du logement pour permettre de maintenir les liens avec ses enfants.

A noter également que dans le futur secteur Marie Goegg-Pouchoulin, un nouvel EEP de 10 places a été ouvert.

Concernant la demande d'une étude sur la problématique des pères divorcés et séparés en Ville de Genève, il est difficile de pouvoir mener une étude approfondie et exhaustive au niveau communal. En effet, nous ne possédons pas les chiffres relatifs à la situation personnelle de chacune et chacun, car les divorces ou les séparations sont pris en compte au niveau cantonal. Toutefois, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) publie déjà de nombreuses analyses en lien avec la population. Même si ces données sont avant tout cantonales, elles permettent de mieux saisir la réalité des ménages à Genève.

En conclusion, pour le Conseil administratif il est nécessaire que chaque enfant puisse passer du temps avec ses parents dans de bonnes conditions. S'il n'existe pas de Maison des pères à proprement parler, plusieurs structures mises en place par la Ville de Genève permettent au parent qui ne possède pas la garde de son enfant de pouvoir tout de même le recevoir convenablement. Le Conseil administratif s'engage à poursuivre ses actions en faveur des enfants et des parents, en agissant tant par le biais des crèches que par le développement de lieux enfants-parents ou encore en matière de logement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

Le président. Je donne la parole à M. Alain de Kalbermatten pour une minute.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Monsieur le président. Je voulais répondre ou plutôt réagir à la réponse du Conseil administratif concernant la motion «Maison des pères» qui voulait instaurer un réseau d'accueil temporaire pour les pères fraîchement séparés.

J'ai été abasourdi par l'épaisseur de la réponse qui se résume à plus ou moins une page A4 alors que le Conseil municipal avait fourni un travail colossal sur ce sujet. Il avait d'ailleurs donné passablement de clés à la suite du travail de commission pour réaliser ce projet qui est quand même important pour une partie de la population totalement oubliée aujourd'hui et qui passe sous les radars du social.

Donc vous dire ma déception en tant que politicien, en tant que premier signataire, et je dois vous avouer aussi, comme un père qui a peut-être vécu ça, que je suis extrêmement blessé par la réponse que vous avez fournie. Merci, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Kitsos, à vous la parole.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. De répondre aux différents besoins de la population, c'est vrai que c'est important. On sait qu'en Ville de Genève et de manière générale sur tout le canton on a une vraie problématique politique du logement. Du reste, cette politique-là, elle est compliquée parce qu'on a, si vous voulez, un territoire qui ne peut pas s'étendre au-delà de ses frontières, mais on a aussi régulièrement une spéculation sur l'immobilier qui fait que c'est très difficile pour les familles ou les personnes séparées de pouvoir se loger. Donc le premier point, c'est quand même déjà de se battre pour faire en sorte qu'il y ait des logements abordables pour toutes et tous.

Malheureusement, malgré les différentes initiatives, notamment celles qui ont été portées par l'Asloca, et le fait qu'on soit un pays de locataires, force est de constater que ces dernières sont régulièrement balayées, et que les partis de droite notamment se battent souvent contre ce type d'initiatives, ce qui est bien dommageable.

Au niveau du département de la cohésion sociale et de la solidarité, c'est sûr que les difficultés sociales et financières sont des critères prépondérants dans les projets que nous montons notamment avec l'Unité logements temporaires. Ça fait

Motion: mise en place d'une structure d'accueil pour les pères

partie des missions de notre département. On met à disposition 83 appartements à des personnes qui sont vraiment dans des situations difficiles. Parmi elles, 18% d'hommes séparés avec leurs enfants bénéficient quand même de ces logements.

Donc nous répondons pour une petite partie à ce qui était demandé par votre motion. Maintenant, c'est sûr que ce n'est pas suffisant. Je ne vais pas vous dire qu'on répond à toutes les problématiques. Mais pour pouvoir intégrer ce type d'appartements, eh bien, il faut avoir en gros des difficultés sociales, ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes séparées. Et il y a aussi le fait d'accepter d'être accompagné par une travailleuse sociale ou un travailleur social. Là, de nouveau, selon les problématiques, cet accompagnement social n'est pas forcément voulu par la personne, ni forcément un besoin.

Cela dit, vu les difficultés auxquelles font face un certain nombre de personnes pour trouver un logement en raison de la précarité dans laquelle elles vivent, c'est difficile pour moi, vous voyez, de prioriser une maison des pères alors qu'aujourd'hui on ne répond pas encore à l'ensemble des besoins de la population qui est fortement précarisée. Si on n'avait pas ces problématiques-là, on pourrait monter ce type de projet. Mais tant qu'on ne répond pas à ces situations de personnes fortement précarisées, voyez, prioriser des personnes qui n'ont pas forcément de difficultés à trouver un logement ne serait pas compris par la population, en termes d'intérêt général, car, de fait, pour toutes les Genevoises et tous les Genevois c'est difficile de trouver un logement, qu'on soit une étudiante ou un étudiant, qu'on soit un père séparé, une mère séparée, qu'on soit un jeune retraité ou une famille qui vient de se fonder et qui a besoin d'un logement plus grand. Je crois qu'on peut le dire, on est toutes et tous confrontés à cette problématique du logement à Genève.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je passe aux renvois directs en commission, à commencer par le point 6 de notre ordre du jour.

9. Proposition du Conseil administratif du 27 avril 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 052 «Acacias 1» (PR-1515).

Introduction

A l'appui de sa demande, le Département du territoire (DT) nous a transmis les explications sous la forme du rapport explicatif joint en annexe. Elles peuvent être résumées et commentées de la façon suivante.

Contexte – rappel historique

Le secteur visé par le projet de plan localisé de quartier (PLQ) Acacias 1 est situé dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), déclassé en zone de développement 2 le 23 juin 2011 dans le cadre de l'adoption de la loi relative à l'aménagement du périmètre PAV (L 10 788). Il représente un site majeur de développement pour la ville. Ce secteur s'étend sur près de 14 hectares et est compris dans le périmètre du plan directeur de quartier PAV (PDQ PAV), adopté par le Conseil municipal le 21 janvier 2015 et par le Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2015. Il est prévu d'y construire un quartier mixte, principalement dévolu au logement.

Le périmètre du présent projet de PLQ s'inscrit dans une zone industrielle et artisanale ancienne, dont les entreprises sont en pleine activité. Il s'agit d'un tissu économique vivant tourné en partie vers le secteur automobile (vente, carrosseries, service après-vente).

Le périmètre du futur quartier est délimité au sud-est par la route des Acacias, à l'ouest par la route des Jeunes, à l'est par la rue François-Dussaud et au nord par les rues Viguet, Eugène-Marziano et Adrien-Wyss. Il est constitué d'une majorité de parcelles propriétés de l'Etat, les rues actuelles appartiennent au domaine public communal, à l'exception d'un tronçon de la rue Boissonnas et enfin, une parcelle est propriété de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Ce projet de PLQ a été établi sur la base de plusieurs études élaborées suite à l'adoption du PDQ PAV. Elles ont été pilotées par les services cantonaux en collaboration avec les services de la Ville.

Le projet de PLQ «Acacias 1» et son évolution

Le projet confirme plusieurs grands principes du PDQ PAV: la réalisation d'une proportion élevée de logements, la centralisation du stationnement, la modification de la hiérarchie du réseau routier, une éviction du trafic motorisé de transit, des parcours pour les modes doux à l'intérieur du quartier. Les bâtiments d'activités prévus sont situés en bordure des axes routiers, de manière à privilégier une situation plus calme pour les logements à l'intérieur du quartier. Une école est prévue au centre du quartier et un parc linéaire, comprenant la remise à ciel ouvert des rivières, reprend le tracé de la rue Boissonnas.

En revanche, l'évolution de l'image urbaine a infirmé l'utilité du barreau routier, indiqué dans le PDQ PAV, reliant la route des Acacias à la route des Jeunes, et produit un schéma de mobilité simplifié permettant d'offrir aux quartiers d'habitations un caractère apaisé.

Un premier projet de PLQ a été soumis pour enquête technique à la Ville de Genève à trois reprises, entre avril 2017 et janvier 2020.

Au fur et à mesure des enquêtes techniques, ce projet a suivi plusieurs évolutions. En novembre 2018 le secteur dit «Ternier» a été soustrait du périmètre dans le but de préserver un quartier de configuration traditionnelle constitué de bâtiments datant de la fin du XIX^e siècle à l'intérieur du PAV. Il est prévu que l'aménagement de ce secteur fasse l'objet d'un PLQ ultérieurement.

Diverses autres adaptations ont été apportées au projet concernant notamment le domaine public, les réseaux ou système de gestion des déchets.

Le projet de PLQ a été soumis à une première enquête publique en juin 2021 et a soulevé de nombreuses observations dont celle de la Ville de Genève qui a exprimé, dans son courrier du 30 juin 2021, ses interrogations quant à la forme et au caractère général du quartier qui lui paraissait éloigné des préoccupations actuelles induites par le changement climatique. A ce sujet, elle a demandé, en particulier, que le projet de parc accompagnant la remise à ciel ouvert de la rivière soit adapté. De plus, elle a demandé un traitement de la «couture» avec le quartier des Noirettes plus respectueux de l'existant de manière à développer le PAV comme partie intégrante de la ville.

A la suite de cette enquête publique, il a été décidé de refondre l'image urbaine proposée, tenant compte notamment des remarques de la Ville de Genève.

Ainsi, les services cantonaux et municipaux ont travaillé de concert pour aboutir à une image plus satisfaisante qui a servi de base au nouveau projet de PLQ soumis à votre attention.

Le projet de PLQ «Acacias 1» soumis au Conseil municipal

Ce projet de PLQ permettra la construction d'environ 2200 logements et l'accueil d'environ 5000 nouveaux habitants. Ce quartier sera traversé par un parc linéaire dévolu au délassement et aux mobilités douces. Il accueillera la remise à ciel ouvert des rivières de l'Aire et de la Drize.

Dans le futur quartier sont prévus une école, une crèche, une ludothèque, un espace de quartier, un local de voirie, etc. (bibliothèque, sport de proximité). Des locaux pour des hébergements d'urgence sont encore en cours de négociation.

Les terrains nécessaires à l'implantation de la nouvelle école seront cédés gratuitement comme le prévoit le règlement du PLQ. Les conditions foncières, financières et techniques de l'installation des autres équipements mentionnés doivent encore être précisées.

Les surfaces brutes de plancher affectées au logement totalisent 223 200 m² et 67 700 m² pour les activités auxquelles s'ajoutent les 30 645 m² d'activités existantes préservées. L'indice d'utilisation du sol s'élève à 2,26. Le règlement du PLQ définit les hauteurs maximales autorisées par secteur des aires de localisation des constructions. Ces hauteurs s'échelonnent de 5 mètres (pour les bâtiments ne comportant qu'un rez) et jusqu'à 90 mètres pour un bâtiment de 27 étages sur rez (aire A1). Le long de la route des Acacias, l'épannelage des constructions culminera à un gabarit constant de 29 mètres, hormis les bâtiments existants des aires O et P. Dans les aires de localisation des constructions qui occupent le centre du plan, des îlots sont organisés avec des gabarits de 14 mètres à 29 mètres maximum, le gabarit moyen restant prévu est de 23,5 mètres. Les bâtiments le long du parc linéaire, dans la frange ouest, comportent trois émergences d'une hauteur prévue de 50 mètres.

S'agissant des cessions au domaine public, celles-ci seront versées gratuitement au domaine public communal, selon les dispositions du règlement et leur aménagement sera réalisé par la Ville de Genève.

Le site de la voirie de la Ville de Genève

Un des éléments fondateurs du quartier Praille-Acacias-Vernets est la réalisation du «Parc des Sports», situé sur les terrains du centre sportif la Queue de l'Arve et du centre de voirie de la Ville. La création de cet important espace de loisirs et de détente, destiné à l'ensemble de la population, est subordonnée au déplacement de toutes les activités présentes sur le site de la voirie de la Ville de Genève. Cette disposition figure dans le PDQ PAV (fiche D5) qui indique, comme lieu pour sa relocalisation, un terrain situé le long de la route des Jeunes depuis lors cédé à la CPEG.

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

Le présent projet de PLQ affecte ce terrain à un parking centralisé, des activités et des logements, et ne prévoit aucune alternative à la localisation de la voirie. Ceci a conduit la Ville de Genève à émettre à deux reprises un préavis défavorable à son encontre tout en indiquant ne pas être opposée au développement de ce quartier. En effet, il n'était pas envisageable, pour le Conseil administratif, de ne pas résoudre le problème du relogement de la Voirie.

Depuis 2017, des discussions ont été menées entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif et ont conduit à envisager le déplacement de la voirie sur la partie nord du site occupé aujourd'hui par les Ports francs. Une étude, copilotée par le Canton et la Ville, a démontré la faisabilité de l'implantation du programme (services de la voirie, logistique et manifestations et aménagement, génie civil et mobilité) sur ce site. Cela étant, les conditions foncières, techniques et économiques doivent encore être précisées et faire l'objet d'un engagement formel du Conseil d'Etat pour être acceptables par la Ville de Genève.

Projets liés

Le projet de PLQ «Acacias 1» est en relation avec des projets connexes au secteur, à savoir:

- le projet de réaménagement de la rue François-Dussaud qui fait partie des mesures du Plan d'agglomération 2 (mesure 30-14). Une image directrice sur la totalité de l'axe a été validée par le Canton et la Ville de Genève;
- les études pour le réaménagement de la route des Jeunes qui visent à donner un caractère plus urbain et moins routier à cet axe. Ce projet est piloté par le Canton, en collaboration avec les villes de Carouge, Lancy et Genève;
- le réaménagement de la route des Acacias, dont un concept a été établi par les services de la Ville de Genève en vue de prévoir son aménagement et de préfigurer les cessions au domaine public nécessaires dans les PLQ le long de cet axe;
- le futur PLQ pour l'ensemble Ternier, pour lequel des études test ont été menées. Ce futur PLQ aura notamment pour objectif de maintenir un certain nombre de bâtiments, il sera piloté par le Canton;
- le développement du quartier des Vernets qui est en phase de construction. Il est prévu que des places de stationnement (300 places) destinées au présent PLQ soient attribuées aux futurs habitants;
- la remise à ciel ouvert des rivières (Aire et Drize), qui a pour but de drainer les eaux des crues et de réaliser un parc linéaire urbain. Les études et la réalisation de ce parc et du futur domaine public du PLQ font actuellement l'objet d'une évaluation financière et d'une clé de répartition entre la Ville et le Canton;

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

- le PLQ de l’Etoile, qui comprend une partie de la remise à ciel ouvert de la Drize et planifie la traversée de cette infrastructure sous la route des Acacias afin de se raccorder au futur parc linéaire.

L’ensemble de ces objets et, en particulier, ceux qui concernent le domaine public actuel ou futur, nécessiteront des crédits d’études et de réalisation qui vous seront soumis ultérieurement. Aujourd’hui, les aménagements du domaine public existant et futur du PLQ Acacias 1 (parc linéaire non compris) sont estimés à plus de 60 millions de francs.

Commentaires du Conseil administratif

En premier lieu, il convient de souligner que la nouvelle version du projet prend en considération la plupart des remarques faites par la Ville dans ses précédents préavis. Elle estime que la vision urbaine prévue par le PLQ constitue une réponse globalement satisfaisante aux défis posés pour l’aménagement de ce quartier qui doit être considéré comme une extension du centre-ville.

Compte tenu de cela, il apparaît d’autant plus important que le futur quartier dispose d’équipements en suffisance et dont la mise à disposition devra se faire dans de bonnes conditions. Ainsi, au regard des dimensions limitées du périmètre scolaire, il sera nécessaire de localiser ailleurs les autres équipements sociaux tels que la ludothèque et la crèche. La Ville demande donc que le PLQ garantisse des espaces suffisants pour ces équipements, dans le périmètre E du plan et, si possible, dans un bâtiment autonome.

Par ailleurs, compte tenu de la taille de ce périmètre, de sa situation dans le futur centre-ville et de sa densité, la Ville estime d’ores et déjà que des équipements complémentaires devront être prévus dans le périmètre du futur PLQ «Ternier» voisin.

Il convient également de rappeler que l’aménagement de cette vaste pièce urbaine représente un investissement considérable pour la Ville en termes d’équipements des voiries et futures cessions, réfections et constructions des réseaux. Un coût prévisionnel estimatif a été évalué à plus de 60 millions de francs pour le seul domaine public, sans compter le coût de la réalisation des équipements publics susmentionnés (école, crèche, ludothèque, espace de quartier, local voirie, hébergements d’urgence), ni ceux nécessaires à l’aménagement du parc linéaire accueillant la rivière qui devront encore être évalués.

S’agissant des espaces extérieurs, la Ville prend bonne note de la proposition de conserver l’infrastructure de stationnement située sur la parcelle N° 3864. Toutefois, elle estime que de plus amples réflexions sont à mener afin de voir comment concilier le maintien de cette infrastructure conséquente en sous-sol (dont la conservation permettrait d’éviter le retraitement des déchets de constructions

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

et permettrait de créer une vélo-station) avec la volonté de créer une place centrale plantée permettant d'atténuer l'effet d'îlot de chaleur. Rappelons que la Ville poursuit, tout comme l'Etat, l'objectif d'augmenter la canopée d'au minimum 25% en 2030 et que ce projet devrait y contribuer.

Ainsi, le Conseil administratif soutient le projet de PLQ «Acacias 1», issu du Plan directeur de quartier PAV adopté en 2015, à condition que:

- le Conseil d'Etat s'engage formellement à céder les terrains permettant le déplacement des activités du site de François-Dussaud;
- tous les terrains faisant l'objet des cessions au DP communal et à destination des équipements publics, y compris la Voirie, soient cédés gratuitement, dépollués et libres de toute construction hors sol et en sous-sol;
- un bâtiment indépendant dans le secteur E du plan soit affecté aux besoins d'équipements municipaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k et r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la loi relative à l'aménagement Praille – Acacias – Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le plan localisé de quartier 30 052.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- obtenir un engagement du Canton pour la mise à disposition de la partie nord de la parcelle des Ports Francs en vue d'y implanter les services aujourd'hui actifs sur le site du centre de voirie;

Proposition: adoption du projet de plan localisé de quartier «Acacias 1»

- obtenir l’inscription au Registre foncier des cessions au domaine public de la Ville: dépolluées, libres de toutes constructions en surface et en sous-sol;
- obtenir que les équipements publics et socio-culturels soient localisés dans le secteur E du plan, si possible dans un bâtiment autonome;
- obtenir la garantie que les frais de dépollution nécessaires à la réalisation des équipements publics et socio-culturels seront pris en charge par le Canton.

Art. 3. – d’autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l’aménagement projeté.

Annexes à consulter sur le site internet:

- plan d’aménagement
- plan d’équipement, des contraintes et des domanialités
- règlement
- rapport explicatif
- charte des espaces ouverts
- rapport d’impact sur l’environnement
- concept énergétique territorial

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté à l’unanimité (62 oui).

- 10. Proposition du Conseil administratif du 4 mai 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 800 000 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:**
- **1 000 000 de francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;**
 - **1 500 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;**
 - **300 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique» (PR-1516).**

Introduction

La transition numérique est une dynamique de changement sociétal profond (social, culturel, économique), amenée par l'utilisation innovante des technologies et d'internet qui, bien plus qu'une finalité, sont des moyens très puissants qui ont des impacts à tous les plans: personne individuelle, groupe ou organisation, administration, entreprise, société en général. Cette évolution, qui peut difficilement être freinée en tant que telle, comporte de réelles opportunités mais aussi des risques.

La politique de la transition numérique de la Ville de Genève est pensée pour répondre aux attentes de la population et aux défis de notre temps. Elle repose sur des services publics efficaces qui peuvent satisfaire les besoins et savent s'adapter aux évolutions de la société. Mais la transition numérique nécessite également un regard critique et un engagement public car, si elle est porteuse de progrès, elle recèle également d'importants enjeux de société: fracture numérique, protection des données personnelles et ouverture des données publiques, marchandisation et accaparement des informations, enjeux écologiques, éthiques et de santé. Plaçant l'humain au centre de sa politique, la Ville de Genève souhaite bénéficier des réels avantages qu'offre la transition numérique et tient à pouvoir accompagner au mieux les risques qu'elle comporte par ailleurs.

Elle saisit ainsi cette opportunité pour transformer son administration et ses prestations dans un cadre éthique, transparent, sûr et durable tel que défini dans la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises. Elle tient compte de l'empreinte énergétique et environnementale nette pour tendre vers une sobriété numérique. Elle favorise l'inclusion numérique et veille aux enjeux de formation, d'accessibilité et d'autonomie numérique pour toutes et tous. Elle soutient les milieux économiques et culturels en favorisant l'innovation et la création numérique. Enfin, elle renforce ses collaborations avec les collectivités genevoises pour développer des solutions numériques mutualisées.

La politique de transition numérique s’inscrit dans le cadre de la Stratégie suisse numérique (2020), la Politique en matière d’administration en ligne, la Politique numérique pour l’Etat de Genève et la Stratégie en matière de libre accès aux données publiques de l’administration genevoise. Elle pose un cadre de référence aux nombreuses initiatives internes et externes de l’administration concernant le domaine numérique et ses impacts sur la société et sert ainsi de boussole aux départements de la Ville de Genève.

C’est dans ce cadre que la Ville poursuit sa transformation numérique, telle qu’énoncée dans le Plan directeur de la transformation numérique de l’administration conduit par la Direction des systèmes d’information et de communication (DSIC) avec l’ensemble des services municipaux.

La présente demande de crédits vise à financer les projets prioritaires de ce plan de transformation numérique.

Exposé des motifs

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d’information et de communication ont été financés par les Plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal (PSIC).

En 2020, le Conseil administratif a adopté une nouvelle stratégie pour la transformation numérique de l’administration.

Celle-ci, d’ores et déjà détaillée dans les propositions PR-1462 et PR-1463 votées par le Conseil municipal en novembre 2021, propose de nouveaux modèles de gestion avec des réponses organisationnelles et structurelles pour plus d’agilité, d’efficacité et de qualité. Sa mise en œuvre se traduit par:

- une organisation des projets par portefeuille, permettant notamment de rééquilibrer les moyens attribués aux besoins de l’administration et aux prestations numériques pour les citoyen-ne-s;
- des processus revisités favorisant l’engagement des services métiers, qui sont au cœur des besoins des usagères et usagers, aux côtés de l’expertise informatique et technologique de la DSIC;
- un financement des investissements plus flexible.

Trois portefeuilles de projets pour la transformation numérique

Nous avons trois portefeuilles de projets qui permettent d’avoir trois approches distinctes, avec une indépendance financière et une organisation propre.

Le portefeuille «e-Genève» contient les projets qui visent à mieux répondre aux attentes des Genevois et des Genevoises, ainsi que du public en visite dans la cité. Les projets qu'il regroupe visent à renforcer les prestations en ligne ou à développer de nouveaux services numériques et innovations technologiques.

Le portefeuille «e-Administration» a comme objectif de mieux répondre aux besoins de l'administration municipale afin d'optimiser et de rationaliser le travail des services de la Ville. Les projets qu'il intègre visent à faciliter les processus internes et à favoriser leur dématérialisation. Ils apportent également, indirectement ou directement, des bénéfices aux administré-e-s.

Le portefeuille «Collaboration numérique» regroupe les projets qui ont pour objectif de moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels de l'administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Il répond également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

Un financement plus flexible, par portefeuille

Les crédits d'investissement sont désormais déposés directement au niveau des portefeuilles de projets, de manière à réaliser les projets les plus stratégiques, en fonction des ressources métier disponibles. Ce nouveau mode de financement permet aussi et surtout de prendre en compte des opportunités qui peuvent se présenter dans un contexte où les besoins évoluent de façon très rapide.

Processus de gouvernance

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique, a validé la répartition financière de ce crédit entre les différents portefeuilles de projets. Il délègue le financement de la mise en œuvre des projets de transformation numérique aux comités d'arbitrage.

Un comité d'arbitrage par portefeuille alloue les crédits aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter selon la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Conclusion

Cette nouvelle stratégie, présentée en détail dans le Plan directeur de la transformation numérique disponible sur le site internet de la Ville de Genève, porte

déjà ses fruits et montre son efficacité. Voici quelques exemples de projets mis en œuvre depuis 2021 (liste non exhaustive):

- Accès+ permet aux personnes en situation de handicap d'accéder, depuis le site internet de la Ville, à des informations détaillées sur l'accessibilité de 200 infrastructures municipales;
- le soutien à l'Association des communes genevoises (ACG) pour la mise en place d'un agenda commun et ouvert, OpenAgenda, pour toutes les communes genevoises et l'accompagnement de 80 institutions et associations contributrices;
- la mise en service de l'application mobile «Genève en poche»;
- la mise en service du portail internet avec les offres de la Gérance immobilière municipale;
- les nouveaux sites internet pour l'Ariana, le Musée d'ethnographie (MEG) et du Conservatoire et Jardin botaniques;
- les réservations des infrastructures sportives de la Queue-d'Arve et prochainement des autres centres sportifs;
- la police municipale utilise sa nouvelle application pour la gestion des stupéfiants GESTUP;
- les départements et services ont une visibilité sur leur situation financière grâce au déploiement du tableau de bord transverse;
- 50% des services de la Ville utilisent la solution de dématérialisation des factures fournisseurs et peuvent recevoir et émettre des factures QR;
- la police municipale utilise ses nouveaux téléphones mobiles pour la nouvelle version de SAGA Mobile et l'accès à la main courante de la police cantonale;
- le concept «GPS» est utilisé pour le suivi par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) des appels d'offres publics, pour la signalisation à l'interne des déprédations de la voirie ainsi que pour le suivi des marchés;
- le contrôle interne peut s'appuyer sur sa nouvelle application pour gérer les risques de la Ville de Genève.

La DSIC publie par ailleurs un rapport d'activité annuel, disponible également sur le site internet de la Ville de Genève, restituant de façon exhaustive et transparente les réalisations déployées et leurs coûts ainsi que l'état d'avancement des feuilles de route de chaque portefeuille de projets.

Description du portefeuille «e-Genève» – 1 000 000 de francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires à renforcer l'offre numérique destinée au grand public.

Le comité d'arbitrage «e-Genève» allouera ce crédit de 1 000 000 de francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Genève» et qui sont candidats à être financés par ce crédit.

OS01 – Développer l'offre digitale

Une communication inclusive

L'évolution du site de la Ville de Genève (geneve.ch) et des sites de nos institutions doit permettre de garantir davantage d'accessibilité et de répondre aux attentes de tous les publics et des services de l'administration municipale, tout en permettant davantage d'autonomie aux contributeurs, pour comprendre les usages des différents publics et assurer une communication de qualité.

Promotion des événements de la Ville

La promotion de la Ville de Genève au travers de ses événements, comme la Fête de la musique, le Geneva Lux ou ceux de nos institutions, doit pouvoir disposer d'une communication digitale qui s'adapte aux nouvelles habitudes et exigences du grand public sur l'ensemble de nos canaux: site internet, application mobile, agendas.

L'utilisation des données ouvertes doit permettre de poursuivre et de faciliter l'échange des événements avec notre réseau de partenaires du Grand Genève, composé de plus 80 institutions et associations, telles que l'ACG et Genève Tourisme.

Partager notre patrimoine culturel

La Ville de Genève poursuit son effort pour refondre les sites internet de ses institutions muséales avec le Musée d'art et d'histoire (MAH) et le Muséum d'histoire naturelle, tout comme le partage en ligne des collections patrimoniales, en intégrant les œuvres du MEG et du Fonds municipal d'art contemporain.

Pour répondre aux enjeux d'information et de communication actuels, elle prévoit d'ajouter, sur les sites internet et des collections, de nouvelles fonctionnalités, permettant par exemple davantage d'interaction avec les différents publics.

Une seule et même application mobile «Genève en poche»

La Ville de Genève poursuit le développement de son application mobile «Genève en poche» afin d'améliorer et de faciliter l'utilisation des fonctionnalités actuelles, tout comme en développer de nouvelles, telles que les parcours culturels, signaler le harcèlement de rue ou encore répondre à la nécessité de s'adresser à un public international en anglais.

L'objectif est également de faciliter l'accès aux informations et fonctionnalités au travers d'une seule et même application mobile et de pouvoir reprendre les propositions des applications mobiles telles que «Parcs Genève», «Sentiers culturels» et «Genève en été».

Démarches et prestations en ligne

La DSIC souhaite poursuivre et étendre l'offre des démarches en ligne à disposition des administrés de la Ville de Genève et répondre aux enjeux de la stratégie suisse de cybradministration, en collaboration avec les acteurs publics et privés.

Elle prévoit de faire évoluer son portail pour faciliter l'accès aux e-démarches, tout comme permettre le dépôt et le suivi d'une demande. Par ailleurs, elle souhaite poursuivre et faciliter la réservation des infrastructures municipales, par exemple les salles des écoles aux associations ou effectuer des commandes en ligne (billetterie, services, etc.) ou des locations d'espaces, telles que proposées aux citoyens pour les infrastructures sportives.

Ces projets et ces actions visent également à standardiser l'usage des technologies et à utiliser de manière efficiente les ressources de la DSIC pour assurer la mise en œuvre de son plan directeur.

OS02 – Proposer des innovations

Plan climatique et système d'information du territoire

Face à l'urgence climatique les efforts pour réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville doivent être poursuivis d'ici 2030. Le rôle de la DSIC est de récupérer les données en provenance des capteurs (IoT) et systèmes intelligents (Edge Computing) au sein d'une plateforme mutualisée, pour permettre de suivre et d'analyser les actions entreprises, telles que des travaux sur les bâtiments (isolation, efficacité énergétique) ou d'autres mesures visant une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources. Cette ambition, la DSIC entend la relever avec d'autres acteurs publics comme les Services industriels de Genève (SIG) et Smart Geneva et profiter des innovations d'acteurs privés.

Innovation avec les données

La DSIC souhaite faciliter l'accès à l'information, la valorisation des données et la gestion des services par les données et travaille ainsi à :

- utiliser les géodonnées et les outils cartographiques du système d'information du territoire de la Ville (SITV), pour rechercher des informations sur le patrimoine immobilier, suivre les actions en faveur du plan d'urgence climatique de la Ville ou encore mettre à disposition un portail SITV accessible à tous les acteurs de l'administration municipale;
- permettre d'avantage d'autonomie au MAH sur l'exploitation des données détaillant les collections;
- favoriser l'échange d'information, de données avec les citoyens, pour développer la cyberadministration, tout en préservant le droit à la vie privée et en s'assurant de leur consentement avec la définition d'une charte des données du numérique;
- définir une stratégie municipale d'ouverture des données (Open Data), pour faciliter la participation citoyenne, la co-création et co-production. Poursuivre la mise à disposition des fonds d'archives de la Ville.

Description du portefeuille «e-Administration» – 1 500 000 francs

Le portefeuille « e-Administration » vise à soutenir les métiers de la Ville de Genève dans leur transformation numérique, de manière à optimiser et à rationaliser leur fonctionnement interne ou les prestations qu'ils délivrent.

Gestion informatisée des demandes et leur suivi, création ou modernisation d'applications, dématérialisation des documents et des processus sont quelques exemples de projets de ce portefeuille.

La digitalisation croissante de l'administration favorise par ailleurs l'enregistrement de toutes sortes de données. L'analyse de ces dernières, grâce à de nouveaux outils et tableaux de bord, va contribuer au développement d'une administration toujours plus efficiente.

Le comité d'arbitrage «e-Administration» allouera ce crédit de 1 500 000 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Administration», et qui sont candidats à être financés par ce crédit.

OS03 – Standardiser les processus transverses

Dématérialisation

Le déploiement de la roadmap dématérialisation: il s'agit de l'implémentation de solution de dématérialisation des documents (GED) et d'archivage numérique et de remplacement de systèmes existants tels que la GEC, HyperLex, Repères.

Outil de gestion des demandes RH: les processus intégrés dans le système Demandes RH ont permis d'améliorer considérablement le temps de traitement et la transparence des demandes adressée à la DRH. La DRH souhaite élargir le système à d'autres processus selon la priorisation définie.

OS04 – Répondre à des besoins spécifiques

Sécurité urbaine

L'intégration de la main courante de la police cantonale «MyAbi» avec le système de SAGA de mobilisation de la police municipale afin d'éviter les doubles entrées manuelles.

Solutions métier

Le concept de gestion des prestations de services (GPS), qui permet de suivre une demande métier de sa soumission à la facturation, a permis de mettre en place des solutions innovantes et dématérialisées pour le suivi des projets de la CMAI, la déclaration d'incidents de la voirie, ainsi que d'autres projets plus conséquents en cours comme la gestion du domaine public.

Pour la suite, nous continuerons de répondre aux demandes des métiers sur ce modèle, par exemple pour la signalisation des déprédations dans les bâtiments scolaires pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que pour la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Les programmes petites demandes: les utilisateurs de nos systèmes ont besoin de faire évoluer leurs solutions en fonction de leurs besoins. Ces petites améliorations des systèmes existants apportent un bénéfice important pour les services dans le confort d'utilisation et l'optimisation du temps d'exécution de certains processus.

La municipalisation des crèches: intégration des premières structures de la petite enfance comprenant l'infrastructure et la connectique Ville de Genève et l'intégration aux systèmes d'information.

OS05 – Valoriser les données de l’administration

Déploiements de tableaux de bord pour les services

La réalisation du tableau de bord transverse «Finances» permet à chaque service et département d’avoir une vue globale de son budget de fonctionnement. En parallèle nous avons également réalisé des tableaux de bord plus spécifiques, pour l’évaluation des demandes RH et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) par exemple.

Pour la suite, nous souhaitons étendre cet axe pour d’autres services, tel que le suivi de la consommation énergétique, le monitoring de la DRH ou des indicateurs pour le Service de la petite enfance (SDPE).

Description du portefeuille «Collaboration numérique» – 300 000 francs

Les projets regroupés dans ce portefeuille ont pour objectifs de moderniser la place de travail et le déploiement d’équipements informatiques et logiciels de l’administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Il répond également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

Le projet principal, à savoir la mise à jour de la suite bureautique et l’implémentation d’une suite collaborative (messagerie, partage de fichier et visio-conférence), sera financé par une proposition spécifique (PR-1502). D’autres projets sont déjà financés par d’anciens crédits et conserveront leur financement, tandis que d’autres encore sont sur la feuille de route du portefeuille sans financement et seront donc candidats à être financés par ce crédit.

Le comité d’arbitrage «Collaboration numérique» allouera ce crédit de 300 000 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d’arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l’administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «Collaboration numérique», et qui sont candidats à être financés par ce crédit.

OS06 – Moderniser le poste de travail

Solutions de mobilité smartphones et PC privés

Ces deux dernières années, la DSIC a développé dans l’urgence des nouveaux services afin de répondre à l’évolution des besoins de mobilité des collaborateurs

et collaboratrices de l'administration municipale. La mise à disposition d'accès sécurisés aux systèmes d'informations (messagerie, serveurs de fichiers, applications d'entreprise) depuis les smartphones et les postes de travail privés est désormais une réalité.

Réservé à un nombre restreint de personnes durant la période de pandémie, cette offre de services tend à se développer avec la pérennisation du mode de travail hybride et contribue par ailleurs à réduire la fracture numérique du personnel de terrain. Cela implique un redimensionnement en termes de licences et de plateforme, ainsi qu'une adaptation de l'offre applicative.

Equipements de salles de conférences

Depuis 2020, ce sont 80 salles de conférence qui ont été installées avec des moyens de visioconférence afin de permettre des réunions mixtes (présentiel/distanciel). Equipées en urgence et avec les seuls équipements à disposition en période de pénurie mondiale d'équipements informatiques, certaines configurations seront remplacées par du matériel plus adapté à la taille et à la disposition des salles pour améliorer l'expérience utilisateur.

Etude d'une solution de gestion des PC par internet

L'évolution rapide du nombre de postes de travail mobiles (laptops), qui répond au besoin croissant de mobilité, nécessite d'adapter le mode de gestion de ces équipements qui sont fréquemment connectés hors du réseau de l'administration municipale. Nous désirons évaluer les alternatives à disposition sur le marché et obtenir une recommandation nous permettant de gérer la sécurité et la mise à jour des systèmes au travers d'internet pour les postes de travaux itinérants.

OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique

Mise en œuvre du numérique responsable

Engager une transition écologique pour répondre à l'urgence climatique fait aujourd'hui partie des priorités de la Ville de Genève.

Désormais membre de l'Institut du numérique responsable (INR), nous signerons la charte cette année. Le projet «D-Tox», qui s'inscrit dans le cadre du «Cyber World CleanUp Day», a eu lieu en mars dernier afin de sensibiliser tous les utilisateurs et utilisatrices de l'administration municipale à l'impact des données stockées jour après jour sur nos serveurs. Différentes autres initiatives vont encore voir le jour cette année, dont un guide des bonnes pratiques qui est en cours de rédaction. La volonté d'obtenir le label numérique responsable l'année

prochaine nécessitera un appui externe pour coordonner le projet et procéder aux différents relevés d'information et vue de notre certification.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Le secteur du numérique représente aujourd'hui seulement 1,5% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du bilan carbone de la ville mais les prévisions indiquent que son impact carbone augmentera significativement dans les années à venir. Il pourrait même doubler d'ici 2025 selon l'Agence [française] de la transition écologique (ADEME). On sait par ailleurs que le numérique génère actuellement 4% des émissions de GES dans le monde.

L'objectif 4 «Promouvoir la sobriété numérique» de la Stratégie climat municipale, vise le maintien du niveau actuel de ces émissions d'ici à 2030. Malgré l'augmentation de la population et de l'utilisation de ces technologies, les émissions ne doivent pas augmenter. C'est un objectif ambitieux et, pour l'atteindre, la Ville de Genève n'a pas de leviers directs. Elle peut cependant agir sur l'offre de produits durables et réparables et inciter la demande par des actions de sensibilisation et d'accompagnement des changements de pratique.

La Ville sensibilise la population et les collaborateurs et collaboratrices de la Ville à la sobriété numérique en matière de données transférées et stockées.

La sobriété numérique ne concerne pas seulement les appareils et les infrastructures mais également l'usage que l'on en fait, c'est-à-dire le transfert et le stockage de données (courriels, fichiers, vidéos, images, etc.) de plus en plus nombreuses et volumineuses. Cette mesure vise à informer sur les bonnes pratiques en matière de sobriété numérique, et à les appliquer au sein de l'administration municipale.

La Ville s'associe avec les SIG, le Canton et les communes genevoises pour créer une plateforme mutualisée de stockage et de transfert de données des objets connectés (mesure 14): cette mesure a pour objectif de mutualiser le stockage et le transfert de données des SIG, du Canton et des communes genevoises au sein d'une seule plateforme, afin d'éviter la multiplication de celles-ci et ainsi les dépenses énergétiques nécessaires à leur création et à leur utilisation. Elle s'inscrit dans le cadre de l'initiative Smart Geneva.

La Ville de Genève s'engage dans une labellisation du numérique responsable. En tant que membre de l'INR-CH, la Ville intègre donc un lieu d'échange et de partage des bonnes pratiques visant à réduire l'empreinte du numérique, mais aussi un espace de réflexion pour en imaginer le futur.

6.2 Cohésion sociale et prévention des discriminations

La Ville souhaite engager la transition numérique de manière critique et constructive, en veillant à l'inclusion de toutes et tous, en facilitant l'accès à ses prestations publiques, en sensibilisant et en accompagnant les enjeux sociétaux du numérique.

Il s'agit de promouvoir plus largement une véritable culture critique et pédagogique du numérique, de s'assurer que personne ne soit laissé au bord du chemin et que tout le monde puisse en comprendre les pratiques comme les enjeux.

L'inclusion numérique comprend trois niveaux:

- améliorer l'accessibilité des outils et équipements numériques pour toutes et tous,
- développer les compétences et l'autonomie numériques, par la formation et l'accompagnement, quel que soit l'âge, le genre ou le milieu socio-culturel/ socio-économique ou les limitations physiques, sensorielles et mentales,
- faciliter les usages numériques à but professionnels et administratifs en plus des usages récréatifs.

Pour réduire les inégalités numériques, un travail en réseau doit être articulé avec la mise à disposition d'espaces adaptés, avec l'objectif de tendre vers une structure du type «université populaire du numérique» qui favorise l'expérimentation créative, en développant les compétences et l'autonomie numérique.

Par exemple, l'atelier «Dans la peau d'un hacker» est proposé aussi bien aux PME qu'aux personnes âgées ou au jeune public et permet de comprendre les enjeux de la cybersécurité. Inclusif, cet atelier permet de découvrir et de reconnaître les méthodes utilisées par les pirates informatiques.

Pour inclure, il est également nécessaire de partager les savoirs et donc de numériser le patrimoine. Cette numérisation des collections patrimoniales de la Ville doit être poursuivie avec l'objectif de faciliter l'interaction et la participation citoyenne. Car le numérique permet aussi de nouvelles formes de participation active et de mutualisation.

Enfin, la Ville de Genève veut encourager la participation citoyenne, renforcer les possibilités de consultation et de concertation sur les grands projets, en partenariat et en utilisant les solutions ouvertes déjà existantes.

Estimation des coûts

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique, a validé le 5 avril 2022 la répartition financière de ce crédit de 2 800 000 francs entre les différents portefeuilles de projets.

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en trois projets de délibération:

- portefeuille «e-Genève» de 1 000 000 de francs TTC;
- portefeuille «e-Administration» de 1 500 000 francs TTC;
- portefeuille «Collaboration numérique» de 300 000 francs TTC.

Délais de réalisation

Ces crédits visent un grand nombre d'objectifs indépendants de réalisation. La DSIC estime pouvoir les atteindre dans un délai de cinq ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Les projets financés par ces crédits font tous partie du plan directeur de la transformation numérique 2021-2025.

Référence au 17^e plan financier d'investissement 2022-2033 (p. 64)

Ce projet figure au 17^e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° PFI 111.030.62 pour un montant de 2 850 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2022.

Budget de fonctionnement

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets du projet de l'ensemble des délibérations est estimé à 450 000 francs.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la DSIC prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d'entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sous forme d'une fiche d'arbitrage sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 257 900 francs.

Pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 386 800 francs.

8974

SÉANCE DU 17 MAI 2022 (après-midi)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

Pour le projet de délibération III, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 77 400 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de l'ensemble des délibérations est la DSIC.

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B] Impact sur le budget de fonctionnement - [C]

Objet: financement de la transformation numérique de la Ville de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Délibération I - Portefeuille e-Genève	1 000 000	36%
Délibération II - Portefeuille e-Administration	1 500 000	54%
Délibération III - Collaboration numérique	300 000	10%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
		0%
Coût total du projet TTC	2 800 000	100%

SÉANCE DU 17 MAI 2022 (après-midi)
 Proposition: financement de la transformation
 numérique de la Ville de Genève

8975

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022			0
2023	700 000		700 000
2024	700 000		700 000
2025	700 000		700 000
2026	700 000		700 000
			0
			0
Totaux	2 800 000	0	2 800 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)
 (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	450 000	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	722 100	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	1 172 100	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-1 172 100

SÉANCE DU 17 MAI 2022 (après-midi)
Proposition: financement de la transformation
numérique de la Ville de Genève

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public (portefeuille «e-Genève»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour déma-

térialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations (portefeuille «e-Administration»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné au financement de la modernisation des outils de travail des collaborateurs et collaboratrices de l’administration et des premières initiatives de mise en œuvre du numérique responsable (portefeuille «Collaboration numérique»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté à l’unanimité (60 oui).

Le président. Nous passons à la catégorie des rapports urgents et au point 8 de notre ordre du jour.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Pascal Holenweg, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Tobias Schnebli: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-265 A)¹.

Rapport de M^{me} Laurence Corpataux.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 juin 2020. La commission s'est réunie sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer les 1^{er} février et 15 mars 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jade Perez que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la légitimité sociale de la revendication de réduction du temps de travail et du partage des postes de travail; et l'évidence que l'évolution technologique donne, grâce à l'augmentation de la productivité du travail, de nouvelles possibilités de réduire le temps de travail nécessaire pour assurer à la population les services et les prestations dont la Ville a la charge, y compris des services nouveaux et des prestations nouvelles;
- le développement du télétravail et l'allègement, dans de nombreux services, de la nécessité d'une présence physique sur le lieu de travail;
- la fonction de référence, pour le secteur privé, des statuts des fonctions publiques;
- la possibilité de créer des emplois utiles à la population par une réduction du temps de travail de la fonction publique;
- la possibilité d'opérer une réduction de l'écart entre hauts et bas salaires de l'échelle des traitements du personnel municipal, par une réduction du temps de travail compensée par une réduction du salaire pour les seules hautes classes de traitement;
- l'excellente situation financière de la Ville de Genève, telle qu'elle résulte de ses comptes;
- et reconnaissant la nécessité de soumettre le présent projet de délibération en consultation auprès des organisations syndicales et des représentations du personnel municipal, ainsi que de les entendre lors des travaux en commission,

¹ «Mémorial 178^e année»: Développé, 370.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

Art. 90 Durée du travail

¹ La durée normale du travail est de 32 heures par semaine en moyenne, soit 1671 heures par année.

Art. 2. – L'échelle des traitements annuels du personnel de la Ville de Genève est modifiée comme suit:

- les traitements annuels des catégories A à G restent inchangés;
- les traitements annuels des catégories H à N sont réduits au prorata de la moitié de la réduction de la durée normale du travail;
- les traitements annuels des catégories O à V sont réduits au prorata de la réduction de la durée normale du travail.

Art. 3. – La moitié de la somme correspondant à l'impact du présent projet de délibération sur la masse salariale prévue au budget sera affectée à la création de postes de travail supplémentaires dans la fonction publique municipale, en internalisant les tâches (telles que le nettoyage et la surveillance des locaux et bâtiments de la Ville) actuellement externalisées et confiées à des entreprises privées. L'autre moitié de la somme sera affectée à parts égales à la réduction de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de l'application progressive de la présente délibération dès, et à la condition impérative, qu'un accord aura été trouvé à cet effet avec les représentants du personnel et les organisations syndicales.

Séance du 1^{er} février 2022

Audition de MM. Pascal Holenweg et Tobias Schnebli, signataires

Présentation

Le projet de délibération PRD-265 propose de réduire progressivement la durée du travail hebdomadaire pour le personnel de la VdG à 32 heures par

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

semaine. Cela implique une modification du statut du personnel. La première motivation de ce projet de délibération est la réduction du temps de travail, qui est également une des revendications syndicales. La deuxième est la réduction de l'écart des traitements entre les bas et hauts salaires de la fonction publique municipale avec, peut-être, à la clé la possibilité de se passer de certains chefs des hautes classes. Pour finir, un de ses buts est également de dégager de nouvelles ressources financières grâce à la réduction de la masse salariale.

Comme il ne faut pas traiter de la même manière la réduction des salaires des personnes gagnant plus de 200 000 francs par année et les employés qui touchent un salaire inférieur à 60 000 francs par année, la réduction du temps de travail s'accompagne d'une réduction du salaire proportionnelle à celle du temps de travail pour les hautes classes, d'une réduction partielle pour les classes intermédiaires et d'aucune réduction du salaire mensuel pour les classes inférieures. Ainsi le salaire horaire des basses classes augmenterait, celui des classes intermédiaires augmenterait légèrement et celui des hautes classes resterait intact. Les employés font preuve d'une meilleure productivité lorsque leur temps de travail est réduit. De plus, la Ville n'a pas besoin de plusieurs sous-chefs, adjoints de chef et autres qui travaillent actuellement au sein de la fonction publique municipale.

Cette réduction du temps de travail provoque une réduction de la masse salariale des classes supérieures de l'échelle de traitement, soit une économie d'environ 50 000 000 de francs par année. L'article 3 du projet de délibération suggère quelques pistes d'utilisations de l'économie budgétaire que la Ville pourrait faire en réduisant à 32 heures le temps de travail par semaine. Le Conseil administratif sera chargé d'adapter progressivement cette proposition à l'administration municipale.

La question de l'impact financier généré par cette proposition a été transmise au Conseil administratif.

Un modèle statistique a été produit qui prévoit l'engagement d'un fonctionnaire supplémentaire à chaque fois que le temps de travail de six postes aura été réduit.

Cette proposition créera une opposition dans les hautes classes de revenus, notamment au sein de la direction et des postes à pourvoir dans l'administration publique. Sa mise en œuvre a été faite en accord avec le personnel, à savoir les représentants du personnel et les syndicats.

Ce texte a été déposé en 2020, au début de la crise sanitaire et de la fédéralisation de l'extension du télétravail. Lorsque le télétravail est appliqué sans dégradation des conditions de travail pour toute une série de fonctions de l'administration, il est possible de réduire le temps de travail des employés à distance

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

sans impacter la production. Autrement dit, il permet d'augmenter la productivité et peut s'appliquer pour plusieurs fonctions, comme celles de bureau et de direction, excepté les fonctions de terrain. Il est donc possible de se passer d'une partie du temps de travail légal. La réduction de travail à 32 heures par semaine implique une meilleure organisation du travail et force à se soucier davantage des conditions de travail du personnel.

Ce texte suit la logique d'une revendication de l'initiative «1000 emplois», qui proposait une réduction progressive du temps de travail à 32 heures, saluée par l'objectif de cette initiative. Il est rappelé que seuls les employeurs peuvent décider d'appliquer cette initiative puisqu'elle dépend d'une négociation entre les employeurs et les employés se traduisant dans des textes négociés entre l'employeur et l'employé, soit les conventions collectives ou le statut du personnel.

Il y a 100-150 ans l'utopie était de travailler 40 heures par semaine, ce qui a conduit à une grève générale en Suisse en 1918. Dans les pays industrialisés occidentaux d'Europe, et notamment en Suisse, le temps de travail a été réduit. Les premiers engagements politiques concernaient la semaine de 40 heures afin de notamment améliorer les conditions de travail. Actuellement, les semaines de 40 heures existent à cause de certaines particularités helvétiques. Certains partis et arguments plaident pour continuer dans cette direction de la réduction du temps de travail.

Le premier argument prend en compte la santé psychique et physique des personnes salariées qui se reflète également dans la qualité du travail. De meilleures conditions permettent un travail bien accompli et donnent lieu à plusieurs valeurs ajoutées. Payer davantage les employés pour le même temps de travail sera récompensé par la qualité du travail accompli. Le taux d'absentéisme en Ville dû à des problèmes de santé du personnel est important. Cela coûte cher à la Ville. Les audits sont nombreux. Les employés, les services et autres parties de l'administration publique subissent des pressions de la part de la hiérarchie. La pénibilité du travail peut avoir d'importantes conséquences, par exemple des maladies telles que des dépressions et burn-out.

La réduction du temps de travail permettrait également de résorber le chômage structurel qui est constant en Suisse. Plusieurs personnes sans emploi et/ou en recherche d'emploi ne figurent pas dans les statistiques du chômage. Cette proposition permettrait aussi de résorber certains problèmes sociaux auxquels est confrontée une importante partie de la population qui ne bénéficie pas de la possibilité de se réaliser et d'être insérée dans des activités sociales.

Le Conseil municipal peut donner une impulsion pour élaborer des projets pilotes, et progressivement mettre en place cette expérience pour laquelle Genève ne serait pas la première ville à opter. En Espagne, la semaine de 4 jours est

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

en cours d'adaptation dans le programme du gouvernement. En Allemagne une grande partie de la population travaille environ 34 heures et demie en moyenne par semaine. Le pays détient la productivité la plus haute et applique cette directive par le biais de conventions collectives.

Questions-réponses

L'essentiel du personnel de la Ville ne travaille pas dans des bureaux mais sur le terrain et ne peut pas faire du télétravail dont notamment la Voirie, le Service des espaces verts (SEVE). La Ville a mentionné à de nombreuses reprises que le SEVE manquait de jardiniers pour entretenir les surfaces. Si les jardiniers présents travaillent moins, il faudra en engager d'autres. La Ville utilisera donc les éventuelles économies réalisées grâce à la réduction de salaire de certains postes en engageant du personnel supplémentaire dans d'autres catégories de postes.

De plus, la qualité du travail ne changera rien puisqu'il faudra engager plus de monde.

Des chiffres sont-ils disponibles qui prouveraient l'économie financière mentionnée par ce projet de délibération?

Effectivement la réduction de leur temps de travail implique l'engagement de personnel supplémentaire pour maintenir la masse de travail dans certains secteurs. En revanche, dans d'autres secteurs, représentés par les catégories N à V de l'échelle de traitement, il ne sera pas nécessaire de remplacer. Par exemple il ne sera pas nécessaire d'engager un autre sous-chef pour compenser les 8 heures «manquantes» de la réduction du temps de travail à 32 heures par semaine. L'économie est faite sur la masse salariale des hautes classes de traitement dont le salaire mensuel est réduit proportionnellement à la réduction du temps de travail. Il ne faudra donc pas à chaque fois engager du personnel supplémentaire. Certaines classes intermédiaires subiront une réduction partielle du salaire mensuel qui correspond à peu près au coût du personnel supplémentaire qu'il faudra engager pour ces travaux.

Il y a en tout 3682 employés en Ville, soit 2185 pour les classes A à G, 1213 pour les classes intermédiaires (H à M) et 284 pour les classes N à V. Ces chiffres datent de 2021. Il y a également les hors-classes et les auxiliaires. Le montant du salaire des 284 personnes appartenant aux hautes classes (N à V) commence à 150 000 francs et se termine à 260 000 francs. La proposition demande que leur salaire soit réduit de 8/40 en huit ans.

Ces 284 employés ne représentent qu'une petite partie de toute l'administration, l'économie faite sur leur salaire rembourse-t-elle réellement l'engagement de 2800 personnes à engager?

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Il n'y aura pas 2800 personnes supplémentaires à engager car les basses classes comprennent 2185 employés (les classes A à G). Ces personnes travaillent sur le terrain. La réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-601 contient des calculs faits sur la base d'une hypothèse basée sur un remplacement complet, y compris pour les hautes classes, hypothèse qui n'est pas celle du projet de délibération.

Quel est le rapport entre la réduction du temps de travail et le développement du télétravail?

Les analyses faites sur la productivité du télétravail des fonctions administratives et de bureau relèvent que le télétravail permet plus de productivité que le travail sur le lieu de travail. L'objectif de la proposition n'est pas de réduire les salaires des employés les moins bien payés de l'administration mais ceux des cadres.

En situation de crise sanitaire les gens qui travaillent au sein de l'administration semblent être sous stress permanent car ils sont forcés à être extrêmement productifs depuis chez eux, cela peut impacter leur vie de famille ainsi que leur santé mentale et physique. Que répondez-vous à cela?

Ces 32 heures de travail causeront peut-être les mêmes souffrances (pression, stress) à certains employés que les 40 heures de travail actuelles. Réduire les semaines de travail actuel à 4 jours ou à des journées de 6 heures correspond à réduire de 20 à 15% le temps de travail actuel. Ce temps libre supplémentaire apportera des avantages, comme des moments pour se ressourcer et par la suite mieux travailler car les employés seront plus motivés. Cette proposition apportera donc des gains au niveau de la santé. De plus, le travail de terrain sera mieux réparti et plus de personnes seront engagées. Réduire les hauts salaires prévoit donc de nombreux avantages. Il faut se souvenir de l'évolution historique et des gens qui se battent depuis des années pour améliorer la qualité de vie des travailleurs.

Quelles sont les raisons du choix du chiffre de 32 heures de travail par semaine et celles d'une telle séparation entre les classes de l'échelle de traitement (l'article 2 du projet de délibération)?

Le chiffre de 32 heures par semaine est arbitraire. Il correspond à quatre journées de 8 heures de travail. Cette proposition avait déjà été faite par les autres signataires et reprise par les syndicats. La proposition de 24 heures a également été suggérée, ce qui correspond à quatre journées de travail de 6 heures. Il y a eu la proposition des 35 heures en France et en Allemagne. Dans les années 1970, un collectif français (CFDT) proposait 2 heures de travail par jour 7 jours par semaine.

En ce qui concerne les catégories, trois solutions ont été envisagées:

- utiliser la médiane qui ne permettait pas de catégorie intermédiaire et la catégorie supérieure qui ne comprenait pas réellement que des hauts salaires;

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

- diviser les classes en quatre catégories: les traitements supérieurs, les traitements moyens-supérieurs, les traitements moyens-inférieurs et les traitements inférieurs;
- regrouper les classes en trois groupes différents, ce qui était la solution préférable.

De nombreuses personnes ont démissionné pendant la pandémie en Suisse, en Europe et également aux Etats-Unis. Le travail prend un nouveau sens. Les motivations de choix de travail évoluent. Les jeunes gens tiennent compte dorénavant de la qualité du travail, de la sociabilité, cherchent de plus en plus un emploi à temps réduit et donnent davantage d'importance à leur réalisation personnelle. Ce projet de délibération poursuit ces différentes motivations et est actuel, comme l'initiative fédérale pour un revenu universel brut. Est-ce qu'en Suisse d'autres communes ont mis en place ce que propose ce projet de délibération et/ou appliquent d'autres initiatives qui poursuivent le même but?

Non. Des propositions moins détaillées demandant aux exécutifs de réduire le temps de travail ont été faites à Zurich et à Lausanne avec les mêmes motivations. La référence la plus commune est 32 heures de travail par semaine. Les divergences portent sur la différence de salaire: les différentes parties se demandent s'il faut passer à 32 heures de travail par semaine sans aucune réduction de salaire y compris pour les hautes classes, comme l'initiative le propose, ou alors s'il faut réduire le temps de travail sans réduction de salaire pour les basses classes, mais des réductions progressives pour les salaires moyens et supérieurs.

Le fait que la charge de travail augmente et que le salaire diminue pourrait-il se révéler être un frein à l'engagement de personnes compétentes spécifiques qui correspondent aux postes ouverts car les salaires risquent d'être comparés avec ceux d'autres institutions?

C'est uniquement le salaire mensuel qui diminuera. Les salaires de la fonction publique et les temps de travail sont inférieurs à ceux trouvés dans le marché. Cette réalité ne porte pas préjudice à la Ville; elle réussit à pourvoir ses postes de chaque classe. De plus lorsque le Grand Théâtre de Genève (GTG) engage un directeur, celui-ci signe un contrat de droit privé. Son salaire équivaldra à peu près à 150% de celui d'un conseiller administratif.

Est-ce que ces contrats de droit privé contournent le statut du personnel?

Non, car les contrats suivent le statut de droit privé et non le statut du personnel de la Ville.

Plusieurs études ayant montré que la diminution du temps de travail en France ne permet pas de diminuer le chômage, est-ce que la diminution du temps de travail permet de réduire le chômage en créant de nouveaux postes?

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

La durée moyenne de travail en Suisse s'élève à environ 42 heures. La durée moyenne de travail hebdomadaire à Genève se trouve autour des 41 heures et 40 heures dans les milieux de la santé, du social et de l'administration. Elle se situe à environ 42 heures par semaine dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration. Le temps de travail moyen en France est supérieur à 35 heures. Les heures supplémentaires sont comptées. Les études ont prouvé que le passage aux 35 heures par semaine a permis de créer entre 250 000 et 300 000 emplois. La désindustrialisation provoque le chômage.

Est-ce légal de modifier le traitement des hauts salaires? Cela ne va-t-il pas à l'encontre de la protection des travailleurs en décidant de diminuer les conditions salariales des travailleurs?

Le texte implique que la réduction du temps de travail s'applique après négociations. Aucun accord de réduction de temps de travail ne sera pris sans l'autorisation du personnel, de l'association des cadres, des syndicats et de la commission du personnel.

Est-ce qu'un patron peut décider seul de modifier le traitement du personnel?

Les salaires sont fixés par une convention collective ou par le statut du personnel qui peuvent être modifiés par accord entre l'employeur et l'employé. Aucun cadre légal n'exclut donc la diminution du temps de travail qui sera le résultat d'une négociation.

Selon le principe de non-rétroactivité des lois, le changement d'une disposition conventionnelle ou statutaire n'est pas rétroactif. Ainsi, les employés actuels toucheront le même salaire. Par contre, leurs successeurs recevront un salaire inférieur.

Partant du principe que certaines personnes ont consenti à travailler moins et donc à être moins payées, est-ce que pour les employés d'une des basses classes salariales qui travaillent actuellement à temps partiel, leur salaire augmentera?

C'est un processus arithmétique. Si une personne travaille à 50% à un temps de travail de 40 heures par semaine, elle travaillera 20 heures par semaine. Par contre, si une personne travaille à 50% mais à 32 heures par semaine, elle travaillera alors 18 heures par semaine. Cette proposition vise à augmenter le salaire horaire pour les basses classes et maintient le salaire mensuel. Cette décision s'appliquera aux engagements et pas pour le personnel déjà en poste car il n'y a pas de rétroactivité s'agissant des modifications du statut du personnel.

Est-ce que cette proposition s'appliquera au nouveau personnel de crèche que la gauche souhaite municipaliser?

Oui, ainsi qu'aux nettoyeurs.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Ce projet de délibération ne remet-il pas en cause le travail de relocation qui a été fait au niveau des salaires jusqu'à présent? Est-ce que cette réduction de temps de travail correspondra, par exemple, à une heure de travail en moins par jour ou à une journée de congé en plus par semaine?

Le Conseil administratif sera chargé d'appliquer cette proposition une fois qu'elle aura été débattue en commission et en plénière.

A combien s'élèverait la réduction de salaire d'une personne qui gagnerait 100 000 francs par année?

Une personne qui gagne 100 000 francs par année à l'engagement appartient à la classe O. Pour les classes supérieures, la baisse de salaire est équivalente à la baisse du temps de travail. Ainsi, si on baisse le temps de travail de 20% en huit ans, le salaire baissera de 20% également en huit ans. En ce qui concerne les classes intermédiaires, le temps de travail diminue de 10%. On souhaite diminuer le temps de travail à 32 heures hebdomadaires, mais on ne précise pas si cela s'applique à une semaine de 4 ou 5 jours.

Séance du 15 mars 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, et de M^{me} Dalcinda Bertola-Garrido, directrice des ressources humaines

Présentation

M. Gomez rappelle que la volonté du projet de délibération de réduire l'écart entre les hauts et les bas salaires a déjà été traitée à l'époque de l'initiative Minder dont l'objectif était de provoquer une diminution des rémunérations des dirigeants et de réduire l'écart salarial. En Ville de Genève l'écart entre le traitement minimum et maximum est de 4,4. Il n'y a donc pas un écart considérable entre les bas et hauts salaires. La Chambre de l'économie sociale et solidaire prévoit un écart entre 1 et 6 (supérieur à celui de la Ville).

M^{me} Bertola-Garrido rappelle que le projet de délibération prévoit une baisse de la durée du travail partiellement compensée par une baisse des traitements, selon les modalités suivantes: pour les classes de A à G, le traitement reste inchangé. Pour les classes de H à N, le traitement est réduit au prorata de la moitié de la réduction. Pour les classes de O à V, le traitement est réduit au prorata de la réduction.

Selon les initiant-e-s, la réduction du temps de travail du personnel municipal à 32 heures a pour but de réaliser des économies sur la masse salariale permettant de créer des postes de travail supplémentaires dans la fonction publique municipale, en internalisant des tâches telles que le nettoyage et la surveillance des

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

locaux et bâtiments de la Ville, ainsi que réduire la dette et autofinancer les investissements. Cependant la réduction de la durée de travail proposée ne permettrait pas d'atteindre le but recherché.

Actuellement, la durée normale du travail en Ville de Genève est de 39 heures par semaine en moyenne, soit 2036 heures par année. Le personnel continue à travailler 40 heures par semaine et bénéficie d'un congé compensatoire annuel de 6,5 jours pour la 40^e heure travaillée. Si la durée du travail passait à 32 heures par semaine, la réduction de la durée du travail serait d'environ 18%.

En 2017, la Ville a confié une étude de rémunération à la société HCM. Selon l'étude, en Ville de Genève, les classes salariales de A à G sont rémunérées en moyenne 13% au-dessus du marché, les classes salariales de H à N sont rémunérées en moyenne 2% au-dessus du marché et les classes salariales de O à V sont rémunérées en moyenne 12% en dessous du marché. L'écart entre le traitement minimum et maximum est de 4,4.

Le projet de délibération ne prévoit aucun impact sur le traitement pour les classes de A à G, il prévoit par contre un impact sur le traitement de 9% (moitié de la réduction) pour les classes H à N et un impact total de 18% sur le traitement pour les classes O à V. Il y aurait également des impacts sur la rente du deuxième pilier, excepté pour les classes A à G puisque la rente est calculée par rapport au dernier salaire assuré de la personne. Les propositions du projet de délibération augmenteraient mécaniquement la grille de traitement jusqu'à la classe N. Les classes de A à G seraient rémunérées en moyenne 31% au-dessus du marché (13+18), les classes H à N seraient rémunérées en moyenne 11% au-dessus du marché (2+9) et les classes O à V seraient rémunérées en moyenne 12% en dessous du marché. On modifierait ainsi l'échelle de traitement: les personnes travailleraient 18% de leur taux en moins en étant payées à 100% jusqu'à la classe G, les classes H à N verraient leur salaire réduit de la moitié de la différence de leur temps de travail et les classes O à V seraient payés réellement à un taux de 82%. L'écart entre le traitement minimum et maximum se retrouverait réduit à 3,6 (ce qui est extrêmement bas).

La réduction de la durée de travail proposée ne générerait pas d'économies mais un coût supplémentaire de 62 000 000 de francs. Ce coût serait réduit à un peu plus de 50 000 000 de francs si la proposition s'appliquait uniquement aux professions administratives. Pour rappel, les premières classes de l'échelle de traitement sont constituées principalement de personnel de terrain pour lequel le projet de délibération ne prévoit pas de réduction des prestations. Cependant, il faudra toujours le même nombre de personnes pour faire ce travail (Voirie, SEVE, etc.). Pour assurer ce travail, il faudrait 780 postes supplémentaires ainsi que des postes pour gérer ces nouveaux collaborateurs et collaboratrices, dont le coût n'a pas été chiffré dans les estimations.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Questions-réponses

Les gens qui travaillent moins seraient plus performants, la Ville a-t-elle envisagé d'étudier les gains en productivité engendrés par cette proposition? Est-ce que cette proposition créerait des gains de productivité qui réduiraient la nécessité d'engager les 780 personnes?

Il n'y aura probablement pas de gains en productivité pour le personnel qui verra son taux d'activité et son salaire baisser de manière obligatoire. Pour rappel, la Ville favorise le temps partiel et les personnes qui souhaitent travailler à temps partiel en font la demande. De plus cette proposition a également un impact important sur la caisse de pension pour les personnes qui verront leur salaire impacté.

Le magistrat ajoute qu'il est difficile de calculer les gains de productivité éventuellement engendrés par l'application de ce projet de délibération. Réduire le temps de travail de 40 à 32 heures demande une certaine adaptation pour acquérir un gain en productivité. Les gains en productivité ont permis de financer la diminution du temps de travail globale, notamment due à l'augmentation des vacances. Il faudrait élaborer une étude macroéconomique plus poussée pour répondre à cette question. On peut se demander si une semaine de 32 heures permettrait de maintenir les mêmes prestations. Il donne l'exemple de la police municipale dont le gain en productivité est dû à sa présence dans la rue. Accepter ce projet de délibération impliquera des investissements conséquents et l'élaboration de plusieurs analyses.

Des bilans faits sur ce temps de réduction de travail ayant révélé que ce qui permet réellement la création d'emploi ne résulte pas de la diminution du temps de travail mais d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail, ne faudrait-il pas, avant de déposer un projet de délibération, vérifier les études faites sur le sujet afin d'éviter les considérants déjà réfutés par les économistes?

Pour le magistrat ce projet de délibération est intéressant et permet au Conseil municipal et au Conseil administratif d'avoir cette discussion car la majorité de ce Conseil a décidé que cela valait la peine d'en discuter en renvoyant l'objet en commission des finances. La diminution du temps de travail peut apporter des gains en productivité. Cependant, ces gains en productivité s'accompagnent généralement de gains technologiques. Les gains en productivité sont plus difficilement observables sans évolution des systèmes technologiques. Le débat est ouvert entre économistes, on ne peut pas toujours obtenir des gains de productivité en réduisant le temps de travail.

Est-ce légal de réduire de la sorte le salaire des employés en raison du droit acquis en Ville sur le montant du salaire et du fait qu'il s'agit de contrat unilatéral de droits administratifs?

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

C'est légal. On pourrait le faire car il n'y a pas de droit acquis en droit public. Il faudrait néanmoins prévoir des mesures transitoires permettant aux personnes impactées de s'organiser et de s'adapter.

Quel est le pourcentage de personnes travaillant à temps partiel en Ville de Genève?

La majorité du personnel travaille à plein temps (cf. annexes: répartition des membres du personnel par taux d'activité, nombre d'employé-e-s âgé-e-s de 57 ans et plus).

Quelles seront les implications du projet de délibération pour les personnes qui travaillent déjà à hauteur de 32 heures par semaine? Est-ce que l'article 2 n'engendrera pas une inégalité de traitement entre les collaborateurs et les collaboratrices car le salaire des personnes qui travaillaient déjà 32 heures par semaine ne sera pas réduit de la même manière qu'une personne dont le temps de travail sera réduit à 32 heures?

Le pourcentage de travail sera réduit de 18% de son temps de travail. Ainsi, si on réduit ces 32 heures à un «taux de 80%», il travaillera donc environ 25 heures par semaine. Ce sera en effet inéquitable dépendamment du collaborateur ou de la collaboratrice. Des différences existent déjà entre les personnes déjà employées en Ville avant l'entrée en vigueur de ce statut et celles engagées après l'entrée en vigueur.

Y a-t-il eu au fur et à mesure des années une réduction de cet écart entre les hauts et bas salaires de l'échelle de traitement ou est-il resté stable (4,4)?

L'échelle des traitements actuelle a été instaurée lors de l'entrée en vigueur du nouveau statut en 2011. L'écart est globalement resté le même. Les changements importants ont eu lieu à l'intérieur de la grille. La progression était auparavant linéaire et elle est actuellement plus forte au départ et s'atténue par la suite.

La Ville peut-elle exiger que cet écart de 4,4 soit respecté dans les entités qu'elle subventionne afin que les salaires soient équitables, par exemple au Grand Théâtre de Genève?

Chaque entité suit son propre règlement. La Ville peut demander aux entités de payer un salaire imposé mais cela requiert des moyens supplémentaires. Le personnel du GTG dispose de conditions différentes. Cela créera un problème si la Ville réduit à 32 heures la semaine de travail contrairement au GTG qui suivra son propre règlement. Si le GTG s'aligne sur la Ville (semaine de 32 heures), il demandera une augmentation des subventions. Cette question doit être posée au GTG ou à M. Kanaan.

Est-ce que les charges sociales augmenteront considérablement en créant de nouveaux postes?

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Non. Elles resteront les mêmes car elles sont proportionnelles au salaire. Il y aura plus de postes. Si l'on suit cette proposition les charges seront plus importantes car il y aura une augmentation des postes. Cela est pris en compte dans l'estimation de 50 000 000 de francs.

Les syndicats sont en faveur d'une diminution du temps de travail. La grève du climat va également dans ce sens. Est-ce que le Conseil administratif est sensible à cette perspective de réduire le temps de travail, sans prendre en compte ce système de financement?

Selon le magistrat, la réduction du temps de travail lui semble bénéfique, mais cela nécessite un plan. Pour rappel, les prestations délivrées à la population sont en augmentation depuis quelques années. Il faut pouvoir financer ces prestations.

Les considérants mentionnent l'excellente situation des comptes de la ville qui n'est plus d'actualité, et l'étude faite en 2017, donc avant l'étude du projet de délibération, permettaient-ils de se rendre compte que cette proposition engendrerait des coûts considérables?

La classification des classes salariales en fonction du marché était déjà connue du temps de M^{me} Salerno.

Lors de la pandémie plusieurs personnes ont démissionné alors que le taux de chômage était élevé et les gens s'interrogent sur le sens du travail. Est-ce qu'il y a eu une vague de démissions en Ville de Genève?

Non.

Est-ce que la Ville a entamé une réflexion sur l'introduction d'une allocation universelle?

Pour le magistrat, l'allocation universelle concerne une question de territoire. Si celle-ci est appliquée sur un ensemble de territoire, il sera plus simple pour la Ville de la mettre en place.

Une réflexion de fond au sein des RH ou avec les autres villes (Association des villes suisses) en lien avec cette question du sens d'être employé de la Ville et au service des citoyens est-elle envisagée?

Une réflexion sur le télétravail a été entamée notamment sur les effets indésirables comme l'isolement. Donner un sens au travail est un des objectifs permanent de la Ville. On demande régulièrement aux collaborateurs et collaboratrices, lors du recrutement, quel est selon eux le sens de travailler en Ville et pour une entité publique. Pour le magistrat, ces réflexions ne s'appliquent pas à toutes les catégories du personnel de la Ville. L'administration emploie des catégories de personnel, par exemple à la GIM, au SEVE, à la Voirie, dont les métiers ne nécessitent pas forcément une formation universitaire et dont les conditions de

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

travail en Ville sont bonnes. Les négociations avec les partenaires sociaux sont fréquentes, notamment au sujet des augmentations salariales et des améliorations des prestations. Une majorité du personnel refusera certainement ce projet de délibération car les personnes ne souhaitent pas diminuer leur temps de travail. De plus, elles peuvent déjà en faire la demande.

Discussion

L'Union démocratique du centre estime que la commission des finances ne doit pas faire d'audition supplémentaire et peut voter ce projet de délibération. Le Conseil administratif a informé la commission que l'idée était intéressante mais pas réalisable.

Le Parti socialiste souhaiterait donner suite à la demande des auteurs du projet de délibération inscrite dans les considérants, à savoir: «reconnaissant la nécessité de soumettre le présent projet de délibération en consultation auprès des organisations syndicales et des représentations du personnel municipal». Cet objet permet de mener des discussions sur le sens du travail et sur ce que veut dire le fait d'être fonctionnaire en Ville. Il serait intéressant d'entendre les syndicats à ce sujet.

Le Parti libéral-radical ne voit pas l'intérêt d'auditionner les syndicats puisqu'une partie des socialistes travaille déjà pour la Ville de Genève. Le Parti libéral-radical est prêt à voter l'objet et à le refuser, à moins que les auteurs du projet de délibération ne parviennent à proposer une économie de 60 000 000 de francs.

Le Parti démocrate-chrétien trouve la proposition du Parti socialiste intéressante. La commission dispose déjà de tous les éléments nécessaires pour répondre à la question posée dans le projet de délibération et n'a donc pas besoin de faire des auditions supplémentaires. Il rappelle que les demandes du projet de délibération ne seront pas acceptées par le Conseil administratif.

Les Vert-e-s trouvent intéressant le sens de la proposition. Allier des activités au travail qui donneraient du sens à la société ainsi que pour l'employé est pertinent. Les activités de volontariat augmentent. Ils sont d'avis que ce projet de délibération devrait être transformé en motion car le sens de la demande est important pour les Verts. En outre, les invites ne correspondent pas au format du projet de délibération et la troisième précise qu'il y aura des gains financiers. Or, l'audition a révélé que cela coûterait plus cher à la Ville et le texte ne prévoit pas où trouver l'argent qui sera utilisé (prévu normalement dans un projet de délibération). Il y a peut-être d'autres moyens d'approcher les buts recherchés de ce texte sans passer par une obligation de mise en place qui engendre des coûts. De plus, le Service des affaires communales (SAFCO) risque d'invalider ce projet de délibération.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

La proposition d'audition des syndicats est refusée par la majorité.

Prises de position

Le Parti démocrate-chrétien refusera ce projet de délibération, notamment à cause des considérants. Le timing d'une proposition de ce genre est important. Effectivement, la demande pourrait être intéressante durant une certaine période mais n'est pas adéquate en ces temps de budget limité en Ville de Genève. Il y a d'autres priorités, notamment d'importants chantiers à mener.

Le Mouvement citoyens genevois refusera ce projet de délibération. Discuter de la réduction du temps de travail (pas dans un sens mécanique comme proposé ici) ainsi que du sens du travail est intéressant. Il renvoie la commission à la M-292A. Les considérants sont inexacts. Le Conseil administratif a réfuté plusieurs de ces points comme l'augmentation de la productivité au travail et l'octroi de nouvelles possibilités de travail. Il exprime ses doutes quant au développement du télétravail. La situation financière de la Ville n'est plus excellente depuis un moment, et elle ne l'était pas non plus au moment où le projet de délibération a été rédigé. Il rappelle que l'écart entre les hauts et bas salaires de l'échelle des traitements du personnel municipal est bas à la Ville. Selon lui, un employé de la Voirie et un directeur ne peuvent pas gagner le même salaire; il faut maintenir une différence. Ce qui est fait en Ville est raisonnable. Ce projet de délibération n'est donc pas réaliste: on ne pourra pas économiser l'argent pour payer cette réduction du temps de travail (50 000 000 de francs). Le Mouvement citoyens genevois refusera la transformation de ce projet de délibération en motion.

Le Parti socialiste remercie l'initiative prise par les auteurs de ce projet de délibération car il détient de nombreuses vertus, dont celle de faire une proposition qui suit l'évolution du travail et sur le sens du travail. La proposition va dans ce sens et souhaite répondre à une préoccupation notamment des jeunes générations qui souhaitent pouvoir concilier leur vie privée et professionnelle et maintenir une qualité de vie. Le projet de délibération fait écho à d'autres initiatives comme l'allocation universelle. Ce texte a également permis à la commission de philosopher sur le sens du travail et sur ce que veut dire être fonctionnaire en Ville de Genève. Selon elle, l'audition des syndicats aurait été utile. Malheureusement, la commission ne l'a pas souhaitée. Pour d'autres raisons, le Parti socialiste refusera le renvoi au Conseil administratif de cet objet. L'audition de M. Gomez a démontré que cette proposition ne parviendra pas à baisser l'écart entre les hauts et bas salaires de l'échelle de traitement de la Ville.

Il refuse la transformation en motion car le projet de délibération exige du Conseil administratif de mettre en œuvre une mesure alors que la motion ne fait que demander au Conseil administratif d'examiner une question, la finesse de la

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

procédure à laquelle notamment les médias n'ont pas prêté attention lors de certaines modifications de projets de délibération en motions.

Le Parti libéral-radical approuve les propos du commissaire MCG. Il refusera ce projet de délibération et de le transformer en motion. Les éléments inscrits dans les considérants n'ont pas été contrôlés. Le projet n'est pas abouti et coûterait au minimum 50 000 000 de francs à la Ville. Le Parti libéral-radical refusera toute augmentation d'impôt. La fortune de la Ville n'est pas si considérable. De nombreuses arcades ont fermé, notamment à cause de la crise sanitaire. Voter des privilèges pour les fonctionnaires coûte à tout le monde. Pour le Parti libéral-radical, les journalistes ont conscience du fait qu'un texte a de grandes chances d'être appliqué s'il vient de la majorité qui gouverne au Conseil administratif et connaissent sa manière de fonctionner. De plus, la commission a déjà plusieurs fois étudié des objets en partie appliqués par le Conseil administratif. La communication n'aura donc pas d'impact, à moins que le Conseil administratif ne change sa manière de procéder.

Pour l'Union démocratique du centre, en ce qui concerne l'audition des syndicats, ce n'est pas leur rôle de philosopher. Ils ne sont donc pas concernés par l'étude du projet et leur audition a été justement refusée. Les heures de réduction de travail demandées par le projet de délibération équivalent à deux mois de vacances par année. L'Union démocratique du centre juge donc ce projet irréaliste. Il refusera la proposition de transformation en motion car il n'est pas favorable à ce que la commission des finances amenuise la portée de ce projet et empêche les auteurs du projet de délibération de mener à bout leur réflexion.

Les Vert-e-s sont d'avis que ce projet de délibération pose deux questions importantes: d'abord la réduction du temps de travail qui questionne la place du temps de travail dans la société et dans le salariat, le rôle du salariat dans la vie ainsi que la manière de l'organiser aujourd'hui et demain. Il faut donc penser ensemble comment réfléchir sur la place du travail dans la société et ce que l'on souhaite faire de son temps libre. L'autre question concerne le rééquilibrage salarial qui mènerait à une plus grande équité. Les Vert-e-s sont rassurés car la Ville est relativement exemplaire depuis plus d'une dizaine d'années: la grille salariale prévoit un écart de 4,4, ce qui est honorable pour la Suisse. Les propositions de modifications du projet de délibération prévoient d'atteindre un écart de 3,6, ce qui n'est pas considérable étant donné le coût que cela implique. Les Vert-e-s sont en faveur de transformer le texte en motion et d'en discuter en plénière. Le groupe comprend également que le projet de délibération n'est pas applicable, raison pour laquelle ils le refuseront, bien qu'il soulève des points pertinents sur le rôle du salariat en Ville de Genève ainsi qu'en général.

La présidente, d'Ensemble à gauche, remarque que cette proposition pose la question du temps de travail. Cette perspective est largement en débat

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

actuellement et elle doit être approfondie. Le travail se transforme, une partie n'est plus assurée par des personnes et le partage du travail est différent. Une réflexion sur la répartition et la qualité du travail est bienvenue. Elle mentionne également tout le travail qui s'exécute de manière invisible 24 heures sur 24 qui devrait être abordé différemment. Ce projet de délibération cherche à élaborer des possibilités qui vont dans ce sens. Il est également important de réfléchir aux écarts entre les salaires. Elle admet cependant que le projet de délibération n'est pas applicable en l'état. Elle est en faveur de le transformer en motion.

Votes

Transformation du projet de délibération PRD-265 en motion

Cette transformation est refusée par 9 non (2 S, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 oui (3 Ve, 1 EàG).

Projet de délibération PRD-265

Le projet de délibération est refusé par 14 non (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 oui (EàG).

Annexes:

- répartition des membres du personnel par taux d'activité
- nombre d'employé-e-s âgé-e-s de 57 ans et plus
- présentation DFI, DRH du 15 mars 2022



Répartition des membres personnel par taux d'activité

Taux d'activité	2020			2019			2018		
	femmes	hommes	%	femmes	hommes	%	femmes	hommes	%
Inférieur à 50%	222	90	7.42%	226	80	7.32%	234	87	7.73%
De 50% à 89%	803	385	28.25%	816	399	29.05%	790	372	27.98%
De 90% à 100%	623	2'083	64.33%	611	2'050	63.63%	598	2'072	64.29%
Total	1'648	2'558	100%	1'653	2'529	100%	1'622	2'531	100%

Source : Bilan social 2019 et 2020



Nombre d'employé-e-s âgé-e-s de 57 ans et plus

Département	Age (au 17.03.22)									Total
	57	58	59	60	61	62	63	64	65	
DACM - Aménag., Construction et Mobilité	9	12	7	10	6	9	8	5	1	67
DCSS - Cohésion sociale et Solidarité	24	26	27	20	15	16	17	8		153
DCTN - Culture et Transition numérique	36	59	48	40	47	37	33	25	6	331
DFEL - Finances, Environnem. et Logement	26	17	19	19	7	23	11	11	2	135
DSSP - Sécurité et Sports	40	41	46	24	30	27	24	13	4	249
SG - Secrétariat Général	3	1	5	2		1		3	1	16
Total général	138	156	152	115	105	113	93	65	14	951

Source : Extraction SAP du 17.03.22



PRD-265
«Réduction du temps de travail du personnel municipal»

Commission des finances du 15 mars 2022

M. Alfonso Gomez – conseiller administratif
Mme Dalcida Bertola-Garrido – directrice des ressources humaines



PRD-265 « Réduction du temps de travail du personnel municipal »

Le projet de délibération prévoit une baisse de la durée du travail partiellement compensée par une baisse des traitements, selon les modalités suivantes :

- A à G le traitement reste inchangé
- H à N le traitement est réduit au prorata de la moitié de la réduction
- O à V le traitement est réduit au prorata de la réduction

Selon les initiant-e-s, la réduction du temps de travail du personnel municipal à 32 heures a pour but de réaliser des économies sur la masse salariale permettant de :

- Créer des postes de travail supplémentaires dans la fonction publique municipale, en internalisant des tâches (telles que le nettoyage et la surveillance des locaux et bâtiments de la Ville)
 - Réduire la dette et autofinancer des investissements
- la réduction de la durée de travail proposée ne permettrait pas d'atteindre le but recherché



Durée du travail

Actuellement la durée normale du travail est de 39 heures par semaine en moyenne, soit 2'036 heures par année (art. 90, alinéa 1 du Statut du personnel)

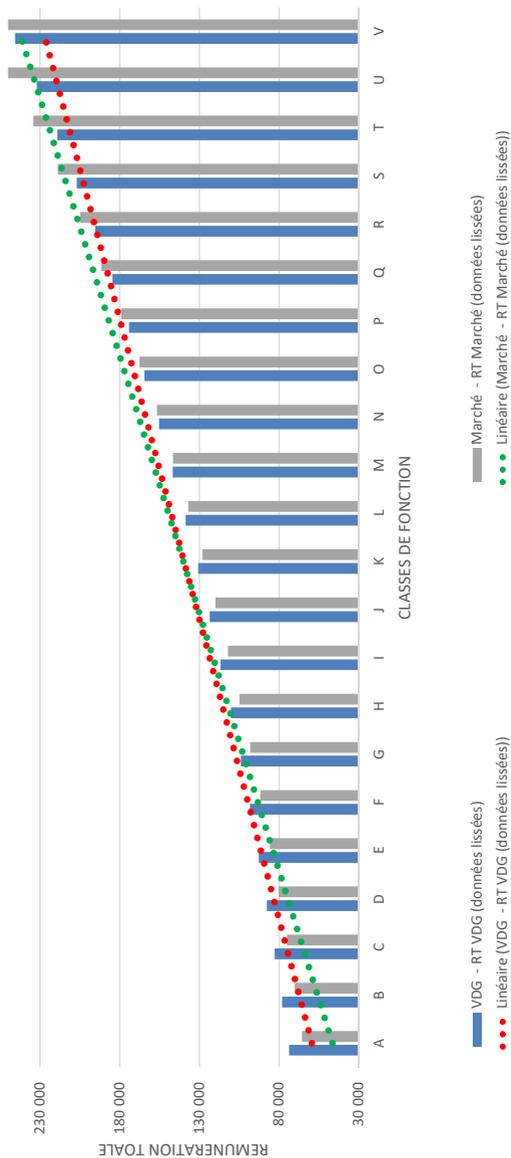
Le personnel continue à travailler 40 heures par semaine et bénéficie d'un congé compensatoire annuel de 6,5 jours pour la 40^{ème} heure travaillée

- ▶ Si la durée du travail passait à 32 heures par semaine, la réduction de la durée du travail serait de près de 18 %



Etude de rémunération confiée à HCM en 2017 : position de la Ville de Genève (1)

Représentation graphique positionnement VDG versus Marché par classe de fonction





Etude de rémunération confiée à HCM en 2017 : position de la Ville de Genève (2)

Selon l'étude, en Ville de Genève, les classes salariales :

- A à G sont rémunérées en moyenne 13% *au dessus* du marché
- H à N sont rémunérées en moyenne 2% *au dessus* du marché
- O à V sont rémunérées en moyenne 12 % *en dessous* du marché

L'écart entre le traitement minimum et maximum est de 4.4



Impact sur le traitement

Le projet de délibération prévoit :

A à G pas d'impact sur le traitement : 0
H à N impact sur le traitement : -9%
O à V impact sur le traitement : -18%

- ▶ Impacts sur la rente du 2^{ème} pilier, excepté pour les classes A à G
- ▶ Impacts sur le positionnement des traitements de la Ville de Genève par rapport au marché :

A à G seraient rémunérées en moyenne 31% *au dessus* du marché
H à N seraient rémunérées en moyenne 11% *au dessus* du marché
O à V resteraient rémunérées en moyenne 12% *en dessous* du marché

L'écart entre le traitement minimum et maximum se retrouverait réduit à 3.6



Estimation des coûts du remplacement du personnel

Situation actuelle au 28.02.2022			
Classes	Charges de pers. en CHF	ETP au budget	Postes
A-G	209 606 402	1 904	2 226
H-N	169 320 947	1 111	1 288
O-V	34 461 763	153	163
Total	413 389 112	3 168	3 677

Estimation des coûts du remplacement			
Classes	Coûts en CHF	ETP au budget à créer	Nb de postes à créer (32h)
A-G	44 374 268	403	475
H-N	17 922 862	118	278
O-V			27
Total	62 297 130	521	780

La réduction de la durée de travail proposée ne générerait pas d'économies mais :

- ▶ un coût de plus de CHF 62 mio
- ▶ réduit à un peu plus de CHF 50 mio, si calculé uniquement sur les professions administratives
- ▶ s'y ajouterait celui des postes à créer pour gérer les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Le président. M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission des finances, ne prend pas la parole...

M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse (Ve). Cet objet «Réduction du temps de travail du personnel municipal» demande que la durée normale du travail en Ville de Genève passe de 39 à 32 h par semaine pour une durée de 1671 h par année. Pour financer cela, les signataires proposent de diminuer une partie des salaires, soit la moitié du traitement des catégories moyennes, et de réduire plus grandement les hauts traitements de la Ville. Ils proposent que tout ceci soit introduit progressivement.

Il y a eu deux auditions, une du signataire, une du magistrat. Pour le signataire, le but de la demande est donc une réduction du temps de travail – et c’était une revendication syndicale liée à l’initiative «1000 emplois»; c’est aussi de réduire l’écart de traitement entre les bas et les hauts salaires et de dégager de nouvelles ressources financières grâce à la réduction de la masse salariale. Il fait également référence au fait qu’il faut bien commencer à un moment donné, qu’il y a cent, cent cinquante ans, on ne travaillait pas encore 40 h en Suisse, mais 50 à 60 h, puis les 40 h ont été mises en place; donc on pourrait continuer sur ce *trend* – il se réfère à des pays qui l’ont mis en place au niveau national, comme l’Espagne ou l’Allemagne.

Le magistrat quant à lui a évoqué quelques notions, notamment celle de la souffrance au travail qui, selon le travail, serait la même, que l’on travaille 40 ou 32 h. Il y avait la question du chiffre de 32 h... Les signataires nous ont dit que c’était un chiffre proposé arbitrairement, que ça pouvait être autre chose mais que le but était la diminution du temps de travail.

Par rapport aux ressources financières – c’est ce que j’ai oublié de dire – les signataires ont fait un calcul qui montre que la réduction de travail proposée – qui concerne une réduction totale avec le même salaire pour une partie des employés, un salaire un peu moindre pour une autre partie et un salaire encore plus diminué pour une dernière partie – reviendrait à 62 millions de francs, sans tenir compte du coût des 780 postes supplémentaires qu’il faudrait prévoir en Ville de Genève et de leur coût de gestion.

Ce sont globalement les grands éléments de ce rapport. Les personnes qui prendront position mettront en avant, je pense, l’un ou l’autre de ces éléments. Il y a eu une demande de transformation de ce projet de délibération en motion; elle a été refusée par 9 non. Le projet de délibération tel que sorti de commission a également été refusé par 14 non contre un oui qui émanait d’Ensemble à gauche. Merci.

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, j'ai voté ce projet de délibération à la commission des finances, et j'étais seule à le faire, non pas que j'y souscris tel quel, j'avais d'ailleurs proposé de le transformer en motion, de l'amender et surtout d'entendre la position des syndicats et des représentants du personnel. La commission l'a refusé, ce que j'ai trouvé scandaleux. Si j'ai défendu cet objet, c'est qu'il pose de bonnes questions, des questions essentielles, et même si je ne partage pas les propositions quant à la manière de le réaliser, il ouvre à notre avis un champ indispensable à investiguer. Il traite de trois aspects: la réduction du temps de travail, le type de financement et également le rôle de la Ville de Genève en tant qu'employeur.

L'histoire du rapport de force autour du temps de travail est longue et a toujours fait partie des luttes ouvrières. Si on constate une diminution régulière de ce temps de travail, elle est toutefois différente selon les métiers, les pays, les continents et les pouvoirs en place. Le travail s'est modifié, la productivité a augmenté, le développement technique a changé et continue de modifier radicalement les conditions de l'emploi. La souffrance au travail est une réalité qui coûte cher aux personnes et à la collectivité. La santé physique et/ou psychique est souvent menacée. Stress et burn-out sont une charge sociale.

La réduction du temps de travail est une revendication portée par plusieurs mouvements; elle est donc basée sur des arguments complémentaires. C'est une revendication des syndicats... Pour rappel, l'initiative «1000 emplois» du Cartel intersyndical, déposée récemment, propose une diminution à 32 h jusqu'en 2030, sans diminution de salaire, et c'est dans le but aussi de créer de l'emploi. C'est donc aussi une mesure par rapport au chômage et au non-emploi. Des expériences existent, ça a été cité: quatre jours en Espagne, 34 h en Allemagne, 6 h par jour en Suède. Certaines grandes entreprises l'expérimentent.

C'est aussi une revendication de la Grève féministe. A côté du travail salarié, le travail de «reproduction sociale» reste toujours invisible dans sa partie non salariée – ce n'est pas pris en compte. Selon une récente étude, il est toujours assuré à 70% par les femmes. La réduction du temps de travail devrait favoriser une meilleure répartition des rôles par rapport au travail ménager et à l'éducation des enfants, et cela de manière plus égalitaire que le travail à temps partiel qui diminue le salaire, surtout celui des femmes, et très fortement leur retraite.

C'est enfin une revendication de la grève du climat; c'était le thème de la journée de mobilisation du 9 avril. Il ne sera pas possible en effet à moyen et à long terme, peut-être déjà à court terme, de poursuivre notre développement productiviste. Il faut utiliser moins d'énergie, faire moins de déplacements, produire moins d'objets. C'est une question de survie sur cette planète; nos enfants et petits-enfants nous le demandent.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Si la réduction du temps de travail a été défendue fortement depuis les années 1970, elle a toujours été fortement contestée aussi. Il s'agit bien d'un enjeu fondamental dans un système capitaliste, un rapport de force entre ceux qui cherchent le profit et celles et ceux qui assurent la production et les services. Le temps de travail est toujours la résultante d'un rapport de force.

Comment la financer? C'est une question importante bien sûr... Ce projet de délibération propose une manière de faire que nous ne pouvons pas défendre. Il ne s'agit pas d'attaquer frontalement les salaires d'une partie des fonctionnaires mais d'élaborer des solutions avec leurs représentants. Il est évident pour Ensemble à gauche que toute proposition doit être négociée avec les partenaires sociaux, les syndicats, les commissions du personnel. Nous vous proposons avec le Parti socialiste un amendement général dans ce sens.

La réduction du temps de travail pose aussi en troisième lieu la question du rôle que peut jouer la Ville de Genève qui, pour Ensemble à gauche, peut être progressiste, en avance, exemplaire. Cela a souvent été le rôle des collectivités publiques et quelquefois aussi celui de grandes entreprises qui peuvent avoir une politique du personnel en avance. Ça a été par exemple le cas par rapport au congé maternité et au congé paternité. Les collectivités publiques ont avancé le mouvement, qui a ensuite été suivi.

La réduction du temps de travail est un processus déjà en cours et qui se poursuivra. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de le mener et de l'appuyer. Nous demandons ainsi au Conseil administratif, par notre amendement qui sera développé après, d'entrer en négociation avec les partenaires sociaux sur cette proposition de réduction du temps de travail à 32 h.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Je ne peux que louer l'ambition de ce projet de délibération, et ce n'est pas étonnant qu'il ait été cosigné par notre camarade Pascal Holenweg. En substance, il aimerait réduire le temps de travail, réduire les inégalités salariales, créer de nouveaux postes et générer des revenus pour la Ville. Ambitieux, tout à fait souhaitable, mais malheureusement irréalisable en tant que tel, comme les auditions l'ont démontré.

Tout d'abord, l'écart salarial entre hauts et bas salaires n'est pas immense en Ville de Genève; il est même plus bas que ce que préconise la Chambre de l'économie sociale et solidaire. De plus, la réduction de la durée de travail proposée ne générerait pas d'économies mais des coûts supplémentaires. Pour ces raisons, le Parti socialiste a refusé en commission le texte en tant que tel, regrettant néanmoins de ne pas avoir pu entendre les syndicats. Il nous importe en effet surtout beaucoup de pouvoir questionner l'organisation et la place du travail dans la société dans son ensemble, c'est pourquoi nous soutiendrons la proposition d'amendement général de nos camarades dans ce sens. Merci. (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical a étudié ce texte avec beaucoup d'attention en commission des finances. Nous avons malheureusement très vite vu qu'il n'était pas réalisable, en tout cas pas de cette manière-là.

Contrairement à ce que disent certains, il crée une énorme inégalité salariale. Pourquoi? Parce que nous avons actuellement des personnes qui travaillent pour la fonction publique qui ont déjà un très bon salaire, quand vous comparez au privé, qui sort de deux ans de crise grave et dont une grande partie ne survivra pas forcément au Covid-19 si on entre en matière sur ce genre de demande.

Maintenant, nous savons depuis des années qu'il y a des négociations entre le Conseil administratif et les syndicats de la fonction publique. Ce n'est pas à nous de dire ce qu'ils doivent faire ou d'intervenir dans leurs négociations. Ce n'est pas notre travail. En commission des finances, il y a eu une proposition de transformer ce projet de délibération en motion. Le texte de la motion qui nous a été présenté n'était cependant pour nous absolument pas quelque chose que nous pouvions voter, que nous pouvions appliquer.

Ce soir un amendement propose à nouveau de transformer ce texte en motion, ce que nous avons refusé en commission des finances à la majorité, et demande au Conseil administratif de négocier avec les syndicats une réduction progressive du temps de travail à 32 h par semaine. Mais encore une fois, c'est quelque chose que nous ne pourrons pas voter parce que pour nous ce n'est pas réalisable.

Vous ne pouvez pas créer une telle inégalité entre le secteur public et le secteur privé, et spécialement en temps de crise. Moi j'aimerais vous voir expliquer tout cela aux personnes qui ont travaillé 80 h pendant le Covid-19, à qui on a dit: «Faites du travail à l'emporter, allez-y, on va vous indemniser, on fera ce qu'on pourra!» qui ont touché des clopinettes parce que ça ne faisait pas suffisamment longtemps qu'elles avaient ouvert leur commerce ou leur restaurant pour pouvoir toucher des indemnités, ou à qui on a réduit la moitié des indemnités dues parce qu'elles avaient quand même gagné un peu d'argent. Mais on oublie juste que cet argent-là, c'est de la sueur, c'est du temps de travail, c'est des fois les sept jours sur sept que certains ont faits pour pas grand-chose. Vous voulez réduire le temps de travail à 32 h alors que vous avez des milliers de personnes qui se sont retrouvées ici à Genève aux RHT (indemnités pour réduction de l'horaire de travail) pendant un an, deux ans. Non, c'est une inégalité, et le Parti libéral-radical est contre les inégalités.

Le Parti libéral-radical est pour la liberté d'entreprise, le Parti libéral-radical est pour que chacun puisse se créer un salaire décent mais certainement pas pour que la fonction publique soit toujours et quoi qu'il arrive en dessus à des salaires qui sont, selon nous, indécents avec un temps de travail de 32 h. La France l'a fait, on voit où ça l'a menée. Eh bien, très franchement, le Parti libéral-radical ne veut pas arriver à cette solution-là. Merci.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Pascal Holenweg (S). Il faut admettre que le projet de délibération initial, celui que j'avais déposé avec Ensemble à gauche, était, comme Joëlle Bertossa vient de le rappeler, un projet de délibération aussi ambitieux que nous l'étions nous-mêmes, puisque nous visions à la fois à régler le problème des inégalités, du temps de travail, du financement de la réduction du temps de travail et celui de la création d'emplois. C'était viser un peu trop d'objectifs en même temps, et il fallait que nous nous reconcentrions sur l'objectif principal de départ qui était la réduction du temps de travail. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé avec Ensemble à gauche l'amendement suivant qui transforme le projet de délibération en motion et qui demande au Conseil administratif d'ouvrir des négociations avec les syndicats et la commission du personnel sur la réduction du temps de travail, et uniquement sur la réduction du temps de travail:

Projet d'amendement général

Le projet de délibération est transformé en motion.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entamer avec les organisations représentatives du personnel municipal et la commission du personnel des négociations sur la réduction progressive du temps de travail à 32 h par semaine et sur la modification en ce sens du statut du personnel.

Il convient de circonscrire le champ de cette proposition, ce qui nous permettra d'en mesurer finalement la modestie puisque nous sommes le Conseil municipal de la commune de Genève et pas celui de la commune de Paris en 1871. Nous avons résolu de calibrer nos ambitions à la possibilité que nous avons de les réaliser.

Premièrement, nous ne pouvons agir que sur la fonction publique municipale et sur la part qui dépend du statut du personnel. Quelques regrets que nous en cultivions, nous ne pouvons régir le temps de travail de toute la population active du canton de Genève mais seulement celui de la part que la Ville de Genève emploie. Ça fait quand même 4000 personnes et ça fait quand même de la Ville de Genève l'un des principaux employeurs du canton. Mais il n'y a que le temps de travail de ces 4000 personnes que nous pouvons régler après négociation avec leurs syndicats et leur commission du personnel. C'est d'ailleurs toujours ainsi que le processus de réduction du temps de travail s'est fait historiquement.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

Des 72 h du début de la révolution industrielle aux 32 h ou quatre jours par semaine que nous revendiquons aujourd'hui, ça s'est toujours passé secteur après secteur, catégorie de la population après catégorie de la population, entreprise ou branche après entreprise ou branche, quand ce n'était pas classe d'âge ou sexe après classe d'âge ou sexe. On a commencé par réduire le temps de travail dans l'industrie et seulement dans l'industrie. On a continué par le réduire dans le secteur public et seulement dans le secteur public.

Le temps de travail a été réduit par des réglementations fédérales à 43 h, mais ça ne concerne que les salariés. Ça ne concerne ni les indépendants ni les petits artisans ni les petits commerçants. Ça ne concerne pas les paysans, ça ne concerne pas les entrepreneurs indépendants. On a toujours réglé la question du temps de travail et réduit sa durée là où on pouvait d'abord le plus facilement le faire. Ensuite l'effet d'entraînement auquel Brigitte Studer faisait allusion tout à l'heure s'est produit et le temps de travail a été réduit partout.

Si on n'avait pas fonctionné comme ça et si nous avions renoncé à fonctionner ainsi, le temps de travail n'aurait jamais été réduit. Je rappelle qu'on a commencé effectivement par travailler 72 h par semaine, douze heures par jour pendant six jours avant qu'on se résolve après des décennies de lutte à réduire le temps de travail d'abord à 60 h, ensuite à 48 h, ensuite à 43 h puis à 39 h en Ville de Genève, et nous proposons maintenant de le réduire à 32 h ou quatre jours par semaine. Le processus est un processus continu.

Enfin, quand on parle de temps de travail, on parle du temps de travail qui donne droit à un salaire entier, pas du temps de travail réel. Les 43 h de la loi fédérale, les 39 h du statut du personnel de la Ville de Genève, les 32 h ou les quatre jours de notre proposition et de la proposition de l'initiative «1000 emplois» correspondent au plein temps de travail à partir duquel on détermine les temps partiels et les heures supplémentaires et leur rémunération. Je rappelle, comme Brigitte Studer l'a fait tout à l'heure, qu'on ne parle toujours là que du temps de travail salarié, du temps de travail lié. Tout le travail effectif assumé sans rémunération fait aussi l'objet de revendications fondamentales, notamment de revenu minimum; il a notamment été posé par le mouvement féministe puisque ce travail-là est assumé presque aux trois quarts par des femmes.

Alors c'est une vieille revendication de gauche que notre proposition fait et que l'initiative «1000 emplois» fait, que la grève féministe porte, que la grève du climat porte...

Le président. Il faut conclure, Monsieur le conseiller municipal... Vous arrivez au terme de vos cinq minutes.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

M. Pascal Holenweg. Oui, je termine ma phrase... et que notre amendement propose au Conseil administratif de gauche de cette commune de gauche de continuer à porter à partir d'une négociation avec les organisations syndicales, avec la commission du personnel sans préjuger de la forme que pourrait prendre la concrétisation de cette revendication.

Il s'agit de continuer sur un mouvement historique dont nous sommes issus. Il conviendrait que nous rappelions plus souvent que nous en sommes issus, que nous ne sommes pas seulement un mouvement qui pose des problèmes sociétaux mais que nous sommes aussi un mouvement capable de reposer un problème sociétal qui se pose depuis cent cinquante ans et dont la solution est la réduction du temps de travail. Nous vous invitons à soutenir notre amendement qui demande la transformation du projet de délibération en motion ainsi que le texte de la motion demandant au Conseil administratif d'ouvrir des négociations avec les organisations capables de négocier...

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal...

M. Pascal Holenweg. ... et pas seulement avec le Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que voilà une question qui peut être intéressante sur le fond, la philosophie du travail... plutôt que de parler uniquement de la réduction mécanique du temps de travail et d'essayer de faire un habillage tel qu'il figure dans ce projet de délibération: le salaire ne bouge pas, enfin les bas salaires jusqu'à une certaine catégorie et, pour les autres, le salaire diminue soi-disant pour compenser l'éventuel engagement de gens supplémentaires. Ça ne marche pas comme ça... On n'aligne pas les noix sur un bâton comme ça. Ce projet de délibération est trop compliqué.

Se poser en revanche la question de la philosophie du temps de travail et du sens du travail dans notre société, oui, et c'est une question que j'avais posée en ce qui me concerne au Conseil municipal dans les années 1990-2000. C'était la motion M-292. Je vous invite à aller regarder. Elle est sur le site car je l'ai retrouvée et je l'ai envoyée à Pascal Holenweg. Je pense que c'est là-dessus qu'on devrait peut-être discuter ou réfléchir. Mais pas avec un projet de délibération ni avec une motion parce que c'est mal fichu, et puis, parce que vous ne réduisez pas comme ça le temps de travail en se disant qu'on aura tels gains de compétitivité, qu'on va réduire le temps de travail mais qu'on fera le même travail. Mais non, mais non, bien sûr que non! Ça ne tient pas la route.

Le département des finances est d'ailleurs venu nous présenter son estimation, parce qu'ils en ont fait une! Ça va coûter entre 50 et 60 millions, 62 millions même – c'est dans le rapport. Vous pensez vraiment que c'est le moment de dépenser 50 millions de francs de plus? Pour quel gain? Pour quelle philosophie? Oui, il y a quelques métiers difficiles, notamment au Service des espaces verts et à la Voirie, peut-être pas seulement là. Mais autrement, pour tous les emplois administratifs, je ne crois pas que les employés de la Ville de Genève soient à la peine. Donc non, ce n'est pas comme ça qu'il faut aborder cette problématique.

Nous ne pourrons bien sûr pas soutenir ce projet de délibération puisque finalement la commission a refusé de le transformer en motion. Ça ne tient pas la route. Ce n'est pas comme ça qu'il faut aborder le problème. Il faut l'aborder d'une manière différente, et c'est pour ça que je vous invite à aller voir la motion M-292. C'était à l'époque toute la discussion justement sur le temps de travail: est-ce qu'on ne devrait pas travailler plus que quatre jours? Est-ce qu'on va répartir le temps de travail différemment?

Sauf qu'on ne peut pas se permettre d'avoir les conséquences financières qui sont derrière. Alors soit on diminue le temps de travail et le salaire aussi, soit on diminue le temps de travail et ça nous coûte énormément. Ce n'est pas possible de le faire ni maintenant ni demain parce que la Ville de Genève n'a pas un surplus de 50 millions de francs par année pour absorber ça. Et même si ça avait été le cas, je pense que ce n'est pas la bonne manière d'aborder cette question philosophique du sens du travail – je le redis encore une fois.

C'est d'ailleurs un peu facile de dire que ce sont les administrations qui emmènent le privé. On entend ça depuis trente, quarante, cinquante ans, mais ce n'est pas vraiment comme ça que ça fonctionne. Dans le privé, vous savez, si les entreprises doivent engager du personnel pour compenser la diminution du temps de travail, il y en a beaucoup qui vont tout simplement fermer et faire faillite. Donc on ne va pas gagner d'emplois, on va en perdre parce que les entreprises vont fermer.

Les 35 h en France, tout le monde sait que ça n'a pas fonctionné. Il y a très peu de nouveaux emplois qui ont été créés. Les seuls qui l'ont été l'ont été dans la fonction publique. Ailleurs dans le privé, personne n'a créé d'emplois supplémentaires, et ces fameuses 35 h, les Français ne les font pas. En réalité, ils travaillent tous 39 h et font chaque semaine cinq heures supplémentaires, ce qui les arrange parce qu'ils sont payés en heures supplémentaires. Donc finalement on n'a pas réduit le temps de travail ni en France, sauf dans des cas exceptionnels, ni en Allemagne ou temporairement chez Volkswagen quand il s'agissait de sauver l'entreprise. Mais maintenant ils sont revenus en arrière et ils travaillent de nouveau 38 ou 40 h. Donc, ce n'est pas un faux problème mais c'est la fausse manière de l'aborder. Je vous invite donc à refuser ce projet de délibération et sa transformation en motion. Merci.

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

M. Jean-Luc von Arx (LC). Il est clair que, lorsque nous avons reçu cette information de diminuer les heures de travail des fonctionnaires en Ville de Genève, nous sommes tout d'abord restés animés d'une certaine hésitation en nous demandant si c'était vraiment sérieux d'imaginer cette situation destinée à la seule Ville de Genève en cette période difficile pour les entreprises, après le Covid-19. C'est la première question. Alors bien entendu, dans un monde idéal on a tous envie de travailler moins et de gagner suffisamment sa vie pour pourvoir à ses besoins. Mais je crois qu'on ne se rend pas compte qu'on serait très en avance si on obtenait ce genre de choses. Par ailleurs, on n'est pas non plus aptes à pouvoir payer le prix que l'on souhaite payer pour ce genre de choses. Je reviendrai là-dessus pour vous donner plus de détails.

Alors c'est justement en Ville de Genève, où on travaille déjà 39 h – enfin 40 h compensées en 39 h –, que le personnel est certainement le mieux payé. Une étude réalisée en 2017 a d'ailleurs prouvé que les fonctionnaires de la Ville de Genève étaient payés, en ce qui concerne les salaires les plus bas, en moyenne 13% au-dessus du marché, que, s'agissant des salaires moyens, c'était 2% au-dessus du marché, mais qu'en revanche les salaires les plus importants, ceux des hauts fonctionnaires, étaient en moyenne rémunérés 12% au-dessous du marché. Tout ça vous donne aussi une idée des efforts qui sont déjà faits en Ville de Genève par rapport au salaire.

Je conclurai très rapidement pour vous dire pourquoi le Centre ne va pas soutenir ce projet de délibération. Simplement parce que la réduction de la durée du travail qui est proposée ne générerait pas d'économies mais un coût supplémentaire de 62 millions de francs. Ce coût pourrait être réduit à 50 millions de francs si la proposition s'appliquait uniquement aux professions administratives. On voit que c'est certainement les classes basses qui seraient principalement aidées en termes de réduction du temps de travail, et que pour assurer ce travail, il faudrait 780 postes supplémentaires ainsi que des postes pour gérer ces nouveaux collaborateurs et collaboratrices, dont le coût n'a pas été chiffré dans les estimations. Pour toutes ces raisons, le Centre ne soutiendra pas ce projet de délibération et nous refuserons également la proposition d'amendement.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Je commencerai par répondre à ma préopinante d'Ensemble à gauche par rapport au refus de la commission de recevoir la commission du personnel et les syndicats. Je rappellerai juste que c'est toute la commission sauf Ensemble à gauche qui a refusé cette audition, et cela parce que nous les avions reçus peu de temps auparavant et qu'ils avaient clairement exprimé toutes leurs revendications salariales concernant la fonction municipale.

Concernant ce projet de délibération, pour les Verts et les Vertes, la réflexion sur la place du temps de travail dans la société, le rôle du salariat dans la vie ainsi

Projet de délibération: réduction du temps de travail du personnel municipal

que sur la manière de l'organiser aujourd'hui et demain doit se faire impérativement au niveau d'une région comme un canton, dans l'idéal dans toute la Suisse. Notre engagement pour un revenu de base inconditionnel au niveau national pour toute la société en est la preuve.

Nous sommes pour une société qui propose une meilleure répartition entre le temps de travail rémunéré et le temps hors travail, ce qui peut amener loisirs mais aussi beaucoup de travail de bénévolat ou de proches-aidants. Mais cela pour toutes et pour tous, pas uniquement pour les personnes d'une entreprise donnée, et encore moins que pour une partie du personnel la composant, comme cela est proposé dans le projet de délibération.

Pour les signataires, la diminution de 20% du temps de travail proposée pour tous les employés serait financée par la diminution salariale des 284 personnes qui ont les plus hauts salaires. Donc 284 personnes financeraient la diminution du temps de travail de 3683 personnes. En raison de cette inégalité de traitement, les Verts et les Vertes ne peuvent accepter une diminution du temps de travail qui ne concerne pas tout le personnel ni le fait qu'elle ne soit financée que par une partie du personnel.

Contrairement aux prévisions optimistes des signataires, l'audition du magistrat a relevé qu'il faudrait 50 à 62 millions de francs supplémentaires, sans compter le coût de la gestion des 780 postes complémentaires, pour que la Ville de Genève puisse continuer à délivrer ses prestations actuelles à la population. Avec quelles ressources la Ville de Genève pourra-t-elle les financer? Sans réponse à cette question, ce projet n'est légalement pas applicable.

Nous n'accepterons pas non plus l'amendement qui propose de transformer ce projet de délibération en motion et qui demande que la diminution du temps de travail concerne tout le personnel, car il reste toujours de l'inégalité. Un, il faut trouver le financement. Or, s'il faut le financer, c'est soit par l'impôt et donc ce sont les personnes concernées qui vont le payer mais aussi toute la population alors qu'elle n'a pas droit à cette diminution du temps de travail, soit alors par une diminution des prestations de la Ville. Quelles prestations? Les crèches, le sans-abrisme, le nettoyage des écoles, la Voirie, etc. Donc c'est vrai que ça a des conséquences assez importantes.

J'ajouterai que, depuis le renouvellement de la grille salariale il y a une dizaine d'années, l'écart salarial entre les bas et hauts salaires n'est que de 4,4. C'est un chiffre honorable qui montre que la Ville de Genève est assez exemplaire en la matière. Dire oui à ce projet de délibération serait accepter une hausse des disparités de traitement au sein de notre société. Ce serait accepter une inéquité de traitement entre les fonctionnaires municipaux et le reste de la population. Pour nous, ce serait accepter l'arbitraire. Au nom de l'égalité et d'un projet de société global, les Vertes et les Verts refuseront ce projet de délibération ainsi que l'amendement.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 19 h. Je lève la séance et je vous donne rendez-vous à 20 h 30. Bon appétit!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	8922
2. Communications du Conseil administratif	8922
3. Communications du bureau du Conseil municipal	8923
4. Pétitions.	8924
5. Questions orales	8924
6. Interpellation orale du 9 février 2022 de M ^{me} Yasmine Menétrey: «Est-ce que le Conseil administratif veille vraiment au respect de ses propres règlements?» (IO-322).	8946
7. Interpellation orale du 27 avril 2022 de M ^{me} Michèle Rouillet et M. Daniel Sormanni: «Le respect, parlons-en!» (IO-323)	8948
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 juin 2016 de M ^{me} et MM. Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez, Pascal Spuhler, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Pour une maison des pères» (M-1231)	8949
9. Proposition du Conseil administratif du 27 avril 2022, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 052 «Acacias 1» (PR-1515).	8954
10. Proposition du Conseil administratif du 4 mai 2022 en vue de l'ouver- ture de trois crédits pour un montant total de 2 800 000 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit: – 1 000 000 de francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»; – 1 500 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»; – 300 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique» (PR-1516)	8961

11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 28 mai 2020 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Pascal Holenweg, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Tobias Schnebli: «Réduction du temps de travail du personnel municipal» (PRD-265 A).....	8978
12. Propositions des conseillers municipaux	9014
13. Interpellations	9014
14. Questions écrites	9014

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci